

Axe stratégique A

Un habitat rénové sur l'ensemble du territoire et une
sobriété dans les usages

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du résidentiel	-11 400 t _{éq} CO ₂ (-46%)
Consommations d'énergie du résidentiel	-26 GWh (-14%)
Nombre de logements rénovés	190 logements collectifs (18% du parc) 1 600 logements individuels (18% du parc)
Nombre de chauffages au fioul remplacés	750 chauffages (60% du parc restant)

FICHE ACTION A1

METTRE EN PLACE DES FILIERES DE LA RENOVATION, DES BIOMATERIAUX ET DU RECYCLAGE

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Le territoire compte de nombreux artisans du bâtiment, mais il n'existe pas de filière de rénovation à proprement parler.
MESURES	A1.1 – Encourager et développer les savoir-faire locaux en matière de rénovation et l'utilisation des biomatériaux et du recyclage A1.2 – Prendre en compte la sauvegarde de la qualité du patrimoine bâti existant en concertation avec les architectes des bâtiments de France A1.3 – Développer l'écologie industrielle et territoriale pour favoriser le développement des artisans locaux
ROLE DE LA CDC	Animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : Chambre des Métiers et de l'Artisanat Chambre de Commerce et d'Industrie PNR de la Brenne (Maison de la rénovation) CAUE CPIE Brenne-Berry
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : +
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /

Mesure	A1.1	A1.2	A1.3
DETAIL DES MESURES	Encourager et développer les savoir-faire locaux en matière de rénovation et l'utilisation des biomatériaux et du recyclage	Prendre en compte la sauvegarde de la qualité du patrimoine bâti existant en concertation avec les architectes des bâtiments de France et les services de l'Etat. Prendre en compte la sauvegarde de la biodiversité urbaine.	Développer l'écologie industrielle et territoriale pour favoriser le développement des artisans locaux en faisant, par exemple, des commandes groupées (prix plus intéressant par de grosses commandes)
DEMARCHES & RESSOURCES			
PILOTE	CCEAVC	PNR de la Brenne	CCEAVC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Lors des rénovations, faire appel systématiquement à des matériaux locaux (bois notamment) → sensibiliser les artisans ;</p> <p>Echanges et conseils entre particuliers sur les bonnes pratiques, les expériences, etc. via l'intervention du CPIE BB et du PNR de la Brenne ;</p> <p>Engager une réflexion sur une gestion des ressources locales pour éviter une pression trop importante ;</p>	<p>Capitaliser sur l'expertise du PNR de la Brenne et sa Maison de la Rénovation, basée au Blanc ;</p> <p>Le CAUE fait du conseil aux particuliers en s'appuyant sur expertise du PNR ;</p> <p>Visites de chantiers par particuliers ;</p> <p>Proposer une plaquette d'information « Espèces protégées et bâti » (sensibiliser à la présence d'espèces protégées dans sa maison et aux bonnes pratiques lors de travaux de renaturation)</p>	Associations d'entreprises
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Nombre d'artisans locaux installés par an : 1</p> <p>Nombre logements rénovés par an par des artisans locaux : 50%</p>		<p>Nombre de commandes groupées faites par des artisans par an : 2</p>

FICHE ACTION A2

ŒUVRER DE MANIÈRE ACTIVE EN FAVEUR DES RENOVATIONS THERMIQUE, ET SOUTENIR LES FOYERS LES PLUS MODESTES

ACTION PHARE

<p>CONTEXTE & OBJECTIFS</p>	<p>Le secteur résidentiel représente 25% des consommations totales d'énergie au niveau du territoire. Le patrimoine bâti se caractérise par des bâtiments anciens, et souvent mal isolés. De plus, 12% des ménages en 2017 avaient pour résidence principale un logement social. La rénovation permettra de réduire la part d'énergie consommée liée au résidentiel et de limiter l'augmentation des factures énergétique pour les habitants. Sans oublier d'encourager l'utilisation des matériaux locaux (lien avec fiche A1).</p>
<p>MESURES</p>	<p>A2.1 – Soutenir les citoyens sur l'ensemble du territoire, y compris dans les hameaux et pour les logements vacants</p> <p>A2.2 – Avoir un projet pilote et exemplaire</p> <p>A2.3 – Renforcer l'exigence du confort thermique, notamment le confort d'été dans les bâtiments</p>
<p>ROLE DE LA CDC</p>	<p>Pilotage</p>
<p>STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)</p>	<p>Pilote : CCEAVC</p> <p>CAUE Safer (logement vacant) ADIL 36 Communes (permis de louer) Soliha (OPAH et OPAH-RU) ANAH</p>
<p>MOYENS DE MISE EN ŒUVRES</p>	<p>Financiers : +++ (poursuite des OPAH et OPAH-RU) Humains : +++ (accompagnement des particuliers)</p>
<p>INDICATEURS D'IMPACT</p>	<p>Adaptation : ++ Émissions de GES : +++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : ++ Production d'EnR : /</p>

Mesure	2.1	2.2	2.3
DETAIL DES MESURES	Soutenir les citoyens sur l'ensemble du territoire, y compris dans les hameaux et pour les logements vacants via les dispositifs de l'OPAH et l'OPAH-RU pour les zones concernées (poursuivre ces dispositifs). Lutter contre la précarité énergétique en aidant les foyers les plus modestes et en incitant/ obligeant les propriétaires à louer des logements correctement isolés.	L'exemplarité se traduit par la réalisation de diagnostics énergétiques du patrimoine public et la planification de la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores. En portant un point d'attention sur l'approvisionnement local.	Renforcer l'exigence du confort thermique d'été dans les bâtiments par un travail sur les protections solaires physiques, des solutions de rafraîchissement passif.
DEMARCHES & RESSOURCES	Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) porté par la CDC et animée par Soliah (Convention 2019-2024). OPAH-RU dans le cadre de PVD.		
PILOTE	Solih, ADIL 36	CCEAVC	ADIL 36
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Recensement précis des logements vacants → données traitées par la SAFER, avec traitement géographique (pré identification avec LOVAC – outil du Cerema) ;</p> <p>Chercher les propriétaires volontaires à partir du diagnostic ;</p> <p>Sensibilisation/relance des propriétaires ;</p> <p>Acquisition-rénovation de la part de la CDC ;</p> <p>Développer une ingénierie locale opérationnelle pour faire la suite des projets et réaliser un document à destination des communes pour clarifier l'ensemble des démarches existantes ;</p> <p>Mettre en place des permis de louer (PVD) ;</p> <p>Organiser des visites de chantier ;</p> <p>Rédiger un document de synthèse sur les aides et organismes à solliciter pour des rénovations</p>	<p>Projet pilote exemplaire à partir de travaux sur les bâtiments publics :</p> <p>conception bioclimatique, low tech, etc. ;</p> <p>Faire attention à la provenance des matériaux et privilégier les filière bio et géosourcées, de préférence originaire de la région Centre</p>	<p>Recensement des passoires thermiques en parallèle des logements vacants ;</p> <p>Encourager à l'installation de sources multiples de chauffage dans les projets de rénovation ;</p> <p>Sensibiliser aux bons comportements de sobriété d'usage, notamment pour le chauffage l'hiver (température à 19°C dans les pièces de vie)</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de logements rénovés : 190 logements collectifs (18% du parc), 1 600 logements individuels (18% du parc)	1 projet pilote exemplaire en fonctionnement d'ici 2029	

FICHE ACTION A3

PROTEGER LA POPULATION, ET PLUS PARTICULIEREMENT LES PERSONNES SENSIBLES, AUX ALEAS CLIMATIQUES ET LEURS EFFETS

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Les aléas climatiques sont de natures diverses : canicules, inondations et crues, retrait et gonflement des argiles, tempêtes, feux de forêts, sécheresse, etc. Ces aléas climatiques voient leur fréquence augmenter pour certains, touchant en priorité les personnes les plus sensibles. Le territoire est plus vulnérable à certains aléas, mais ils ont un impact sur les ressources naturelles et les activités humaines, notamment pour les personnes les plus fragiles.
MESURES	A3.1 – Développer les actions de prévention sanitaire en lien avec le changement climatique A3.2 – Accroître la culture du risque face aux aléas climatiques A3.3 – Réfléchir au suivi sur le long terme à l'évolution des crues et inondations
ROLE DE LA CDC	Suivi et pilotage
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : Communes ARS CPIE et Indre Nature Préfecture
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : + Communication
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : ++ Émissions de GES : / Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : /

Mesure	A3.1	A3.2	A3.3
DETAIL DES MESURES	Développer des actions de prévention sanitaire prenant en compte les conséquences des évènements extrêmes et adapter les systèmes de vigilance et d'alerte.	Diffuser et mettre en place des messages de prévention auprès des publics différents (public scolaire, personnes âgées, services sociaux...) en vue d'accroître la culture du risque. Cela passe par une diffusion des messages d'alerte le plus largement possible, adaptation des horaires de travail et transports en commun.	Réfléchir au suivi sur le long terme à l'évolution des crues et inondations, notamment pour les zones exposées non soumises à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).
DEMARCHES & RESSOURCES	Protocoles déjà mis en place par les communes. Informations relayées par la préfecture. Un Contrat Local de Santé (CLS) porté par la CDC.		
PILOTE	CCEAVC		
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Actions de sensibilisation du grand public sur l'impact pour l'environnement et la santé du changement climatique (animations possibles par le CPIE)	Communes diffusent les messages d'alerte aux habitants les plus sensibles (les communes connaissent leurs habitants, listings) ; Travail avec les entreprises pour adapter les horaires de travail en période d'aléas climatiques ; Recenser et communiquer sur les îlots de fraîcheurs présents dans les communes (CPIE et Indre Nature)	Sensibilisation sur les risques de crues et inondations, notamment le long de la Creuse
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'actions de sensibilisation par an : 2		

FICHE ACTION A4

LUTTER CONTRE L'HABITAT DISPERSÉ ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

ACTION A MOYEN TERME

CONTEXTE & OBJECTIFS	En 2016, on dénombre 1 500 logements vacants sur le territoire.
MESURES	<p>A4.1 – Agir en priorité sur les dents creuses et les logements vacants</p> <p>A4.2 – Protéger le foncier agricole pour la préservation de l'activité agricole</p> <p>A4.3 – Adapter les documents d'urbanisme aux enjeux de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique</p>
ROLE DE LA CDC	Pilotage
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	<p>Pilote : CCEAVC</p> <p>Safer Communes CA 36, ADEARI</p> <p>Terre de Liens CPIE Brenne Berry</p>
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	<p>Financiers : ++ (études sur les logements vacants)</p> <p>Humains : +</p>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Adaptation : +</p> <p>Émissions de GES : +</p> <p>Séquestration carbone : ++</p> <p>Maîtrise énergétique : /</p> <p>Production d'EnR : /</p>

Mesure	A4.1	A4.2	A4.3
DETAIL DES MESURES	Densifier l'habitat dans les communes pour diminuer le nombre de dents creuses, notamment dans les centres bourg. Travailler sur la thématique du logement vacant, en les identifiant dans un premier temps pour en faire une cartographie, puis accompagner les propriétaires pour la rénovation.	Protéger au maximum le foncier agricole dans les futurs documents d'urbanisme. Travailler avec les associations et organismes en lien avec l'installation agricole pour le maintien du tissu agricole et des exploitations. Se tenir au courant des transactions foncières agricoles ayant lieu sur le territoire.	Adapter les futurs documents d'urbanisme aux enjeux de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique en intégrant les élus et les bureaux d'étude dans la réflexion.
DEMARCHES & RESSOURCES			
PILOTE	CCEAVC, Safer	Safer et Terre de Liens	CPIE
MISE EN CEUVRE/ PARTENAIRE	Inclure des préconisations dans les futurs documents d'urbanisme, notamment le futur PLUi ; Dans le cadre de PVD, action sur le logement vacants dans les centres bourgs d'Argenton, Saint-Gaultier et Eguzon ; Faire un travail de recensement des logements vacants en lien avec les mairies (appui possible par la Safer)	Rédaction d'une stratégie foncière adaptée au contexte local pour lutter contre l'artificialisation des terres ; Utilisation d'outils de veille foncière comme par exemple celui de la Safer (VigiFoncier – uniquement pour les zones A et N), qui serait accessible à toutes les mairies ; Inclure un volet de protection des terres agricoles dans les prochains documents d'urbanisme ; Inciter les propriétaires à mettre à disposition leurs terre et leur présenter les avantages et aides possibles ; Etudier la possibilité de la création d'une ZAP et/ou PEAN périurbain	Sensibilisation des élus par le CPIE sur l'importance de l'adaptation des documents d'urbanisme aux enjeux climatique et écologique ; Pour la rédaction des futurs documents d'urbanisme, intégrer dans les offres de marché, à l'intention des bureaux d'études, un volet sur l'adaptation au changement climatique et aux enjeux de la transition écologique ; Intégrer les notions de gestions de l'eau à la parcelle dans les documents d'urbanisme
INDICATEUR DE SUIVI	Modification des documents d'urbanisme en accord avec le PCAET : effectuée Partenariat avec la Safer Cartographie des logements vacants : effectuée		

FICHE ACTION A5

DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE LA SOBRIETE

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	La rénovation des bâtiments et habitations seule ne suffit pas. Elle doit s'accompagner d'une réduction des consommations, notamment énergétiques. C'est la sobriété d'usage et elle peut s'appliquer dans tous les domaines, dans les logements, dans l'industrie, dans les déplacements, dans les comportements de consommation, etc. La sobriété va de pair avec l'efficacité énergétique qui permet également de réduire ses consommations énergétiques.
MESURES	<p>A5.1 – Mettre en place des défis citoyens pour favoriser les comportements sobres</p> <p>A5.2 – S'appuyer sur des évènements locaux et nationaux pour sensibiliser aux comportements de sobriété</p> <p>A5.3 – Développer et étendre l'extinction nocturne totale ou partielle</p>
ROLE DE LA CDC	Pilotage
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	<p>Pilote : CCEAVC</p> <p>CPIE Brenne Berry Associations astronomiques : Caroline H Ligue de l'Enseignement : FOL, SIC, PRAJ Bibliothèques du réseau Associations qui organisent les événements sur le territoire ADEME</p>
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	<p>Financiers : + Humains : ++ Communication, animation, sensibilisation</p>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Adaptation : / Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : +++ Production d'EnR : /</p>

Mesure	A5.1	A5.2	A5.3
DETAIL DES MESURES	Mettre en place des défis citoyens pour favoriser les comportements sobres. Faire participer les jeunes dans les Défis (au sein des établissements scolaires ou via les associations). Solliciter les éco-délégués dans les collèges et lycées pour faire le lien avec les élèves.	S'appuyer sur les événements locaux et nationaux en lien avec l'environnement pour sensibiliser les participants aux comportements de sobriété (exemple : Festival du Bout du Champs, Chapitre Nature, Journée Mondiale de l'eau, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, etc.). Mise en avant des bénéfices financiers de la sobriété, pour qu'elle soit choisie et non subie.	Sensibiliser les élus aux avantages de l'extinction nocturne des bourgs, notamment en termes de sobriété et économies d'énergie, ainsi que pour la biodiversité nocturne. Inciter les communes à se faire labelliser « village étoilé ».
DEMARCHES & RESSOURCES	Un groupe « sobriété » a été créé entre agents volontaires de la CDC (1 référent par service). Le but de ce groupe est de réfléchir aux actions et améliorations (à court, moyen et long terme) qui peuvent être mises en place dans chaque service.		
PILOTE	CCEAVC		Communes
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Organisation de Défis citoyens par le CPIE (déchets, énergie, etc.) ; Faire un partenariat avec la bibliothèque départementale pour intégrer les sujets énergies climat dans les bibliothèques du territoire et sensibiliser les usagers ; Sensibiliser le grand public à l'impact du numérique (ex : FabLab du Relais Brenne Initiative Jeunes) ; Favoriser les espaces de paroles et de partage pour que les habitants échangent sur les bonnes pratiques	Organiser des journées de ramassage des déchets (World Clean Up Day en septembre par exemple) ; Lors des événements et festivals indiquer systématiquement les alternatives possibles à l'utilisation de la voiture pour se rendre sur l'événement ; Participer aux événements nationaux tels que la Semaine Européenne de la Mobilité, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, etc. ;	Organiser des ateliers de sensibilisation à destination des élus (et des habitants) sur la réduction de l'éclairage nocturne (LED, horaires, etc.) en lien avec le CPIE ;
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de défis organisés annuellement : 3	Nombre d'événements importants du territoire prenant en considération les enjeux environnementaux : 100%	Nombre de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public : 100%

FICHE ACTION A6

SENSIBILISER A LA QUALITE DE L'AIR ET A L'UTILISATION DU BOIS ENERGIE

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	<p>Le territoire est doté d'une ressource en bois qui peut être utilisée en chauffage, mais également générer des déchets et un enjeu sur la qualité de l'air intérieur. Une sensibilisation des usagers semble importante. De plus, au niveau national, un plan d'actions a été publié en 2021 sur ce sujet. Il demande de remplacer l'ensemble des appareils de chauffages au bois non performants pour des appareils plus performants tout en utilisant des combustibles de meilleure qualité.</p>
MESURES	<p>A6.1 – Sensibiliser aux bons comportements en termes de gestion des déchets verts</p> <p>A6.2 – Sensibiliser à l'importance de la qualité de l'air intérieur en lien avec le système de chauffage choisi</p> <p>A6.3 – Informer le territoire sur la qualité de l'air</p>
ROLE DE LA CDC	Animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	<p>Pilote : Agence Régionale de Santé (ARS)</p> <p>Association l'ail des ours ADAR Civam CPIE Brenne Berry Communes SYTOM Lig'air ADEME</p>
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	<p>Financiers : + Humains : + Sensibilisation</p>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Adaptation : / Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : + Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : ++</p>

Mesure	A6.1	A6.2	A6.3
DETAIL DES MESURES	Sensibiliser aux bons comportements de gestion des déchets verts, notamment en ce qui concerne le brûlage en extérieur.	Sensibiliser sur la qualité des systèmes de chauffage et encourager leur remplacement lorsque cela semble nécessaire. Sensibiliser aux bons comportements d'utilisation du chauffage au bois et la circulation de l'air en intérieur.	La qualité de l'air du territoire est un indicateur de plusieurs paramètres. Assurer un suivi régulier peut permettre de suivre au plus près les actions à mener.
DEMARCHES & RESSOURCES	1 broyeur à l'ancienne CDC du Pays d'Eguzon, qui peut être prêté pour les personnes qui en font la demande (peu de personnes en ont connaissance).		
PILOTE	ADAR CIVAM	ARS	CDC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Proposer des points de compostage dans les deux déchetteries du territoire et prêt du broyeur d'Eguzon ; Accompagnement et sensibilisation à la pratique du compostage (CPIE) ; Être vigilant sur les brûlages des déchets verts en extérieur, créer un réseau de sensibilisation aux bons comportements ; Retour d'expérience de l'association de l'Ail des Ours sur le prêt et la mise à disposition d'un broyeur	Sensibiliser aux différents types de chauffage au bois et systèmes (foyer ouvert, foyer fermé, insert) ; Sensibiliser sur l'importance de l'aération quotidienne de l'habitat et les polluants atmosphériques liés à l'utilisation du chauffage au bois ; Sensibiliser à l'importance du mix énergétique dans les logements et diversifier les systèmes de chauffage (notamment pour les foyers les plus modestes)	Proposer aux élus d'adhérer à l'observatoire régional pour la surveillance de la qualité de l'air, Lig'air ; Diffusion des informations relative à la qualité de l'air à toute la population (choix du biais de communication le plus adapté) ; Associer à cette communication, celle des conseils et gestes à adopter dans les différentes situations
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de sensibilisations effectuées par an : 1 en anticipation du brûlage	Nombre de sensibilisations effectuées par an : 1 avant l'hiver	Adhésion à Lig'air

FICHE ACTION A7

RENDRE LES TRAVAUX D'URBANISME EXEMPLAIRES

ACTION A MOYEN TERME

<p>CONTEXTE & OBJECTIFS</p>	<p>En milieu urbain, les températures sont plus importantes que dans les campagnes environnantes qui sont plus aérées et moins artificialisées, ce sont les phénomènes d'îlots de chaleur urbains. Ainsi les centres bourgs et leurs populations sont plus sensibles aux épisodes de forte chaleur et de fortes précipitations. Ces épisodes climatiques peuvent entraîner des dommages importants sur les bâtiments, des problèmes de confort thermique, les réseaux d'eau non conçus pour absorber une grande quantité d'eau, etc.</p>
<p>MESURES</p>	<p>A7.1 - Limiter les îlots de chaleur urbain</p> <p>A7.2 - Travailler sur la gestion des espaces verts dans les milieux scolaires</p>
<p>ROLE DE LA CDC</p>	<p>Animation</p>
<p>STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)</p>	<p>Pilote : Communes</p> <p>CPIE Brenne Berry Indre Nature L'association Ail des Ours Associations de jardins partagés : Jardin Partagé de la Grenouille Agence de l'eau Conseil départemental 36 et DDT (Stratégie Climat 36)</p>
<p>MOYENS DE MISE EN OEUVRES</p>	<p>Financiers : +++ (désimperméabilisation et végétalisation : entre 30k€ et 70k€ par école, aides possibles) Humains : + (Communication)</p>
<p>INDICATEURS D'IMPACT</p>	<p>Adaptation : +++ Émissions de GES : / Séquestration carbone : ++ Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : /</p>

Mesure	A7.1	A7.2
DETAIL DES MESURES	<p>Les îlots de chaleur sont plus fréquents dans les centres bourgs où l'espace urbain est très minéralisé. Pour les limiter il faut travailler sur la désimperméabilisations et la re-végétalisation notamment.</p> <p>Faire attention dans les travaux d'urbanisme à prendre en compte les nuisances liées au chantier et le taux d'émission de polluants atmosphériques.</p>	<p>Les cours d'écoles sont des endroits particulièrement sensibles et nécessitent d'être repensées. Pour limiter l'effet des fortes chaleurs il faut désimperméabiliser les sols et revégétaliser les espaces, protéger les bâtiments des rayons de soleil directs. Cela doit également s'accompagner d'une sensibilisation auprès des parents. Un travail identique devra être fait dans les établissements recevant des personnes vulnérables (MSP, personnes âgées, etc.)</p>
DEMARCHES & RESSOURCES		
PILOTE	CCEAVC	Communes
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Incitation auprès des particuliers pour planter des arbres et accompagnement sur les essences adéquates ;</p> <p>Dans la rédaction des appels d'offre pour les travaux prendre en compte les nuisances des chantiers pour la biodiversité et les habitants et les émissions de polluants atmosphériques ;</p> <p>Travailler en partenariat avec les associations de jardins partagés pour revégétaliser les espaces (par la plantation de vergers par exemple) ;</p> <p>Désimperméabiliser les espaces et mettre des revêtements clairs ;</p> <p>Créer des espaces ombragés par la plantation d'arbres et l'installation d'ombrières ;</p> <p>Sensibiliser sur l'intérêt de l'infiltration de l'eau à la parcelle sur le rafraichissement</p>	<p>Recenser et faire appel aux subventions pour aider les établissements des communes à faire les travaux dans les cours d'école (Agence de l'Eau par exemple) ;</p> <p>Mener le même travail avec d'autres établissements recevant des personnes vulnérables ;</p> <p>Accompagner les établissements pour les aider dans les idées et le choix des essences à planter (associations) ;</p> <p>Désimperméabiliser les cours d'école et mettre des revêtements clairs (en lien avec les associations Indre Nature, CPIE et Ail des Ours) ;</p> <p>Créer des espaces ombragés par la plantation d'arbres ;</p> <p>S'inspirer de ce qui est fait dans le cadre de la Stratégie Climat 36 sur cette thématique (projet cité administrative résiliente par la DDT et le travail sur certains collèges par le CD36) ;</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'actions de re-végétalisation par an : 2	Nombre d'écoles par commune désimperméabilisées : 50%

Axe stratégique B

Une ressource en eau préservée, un bocage redéveloppé et une production d'énergies renouvelables encouragée

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Qualité de l'eau sur le territoire	Bonne (à définir plus précisément)
Rendement des réseaux d'eau	90% (valeur 2018 ?)
Production de chaleur à partir de bois-énergie	49 GWh (production constante) Dont bois issu localement : 27 GWh (27% de la consommation)
Production d'électricité photovoltaïque	127 GWh (multiplication par 5)
Production de biogaz	31 GWh (multiplication par 7)
Production de chaleur par géothermie	5 GWh (multiplication par 5)

FICHE ACTION B1

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE DE L'EAU

ACTION A MOYEN TERME

CONTEXTE & OBJECTIFS	<p>On compte sur le territoire 9 structures (7 syndicats et 2 communes) qui gèrent la distribution de l'eau potable, tandis que la gestion des réseaux est souvent la compétence des communes. La compétence sera transférée à l'EPCI en 2026 (cadre national).</p> <p>De plus, la présence d'un barrage d'importance sur le territoire conduit également à être vigilant sur les conflits d'intérêts sur la ressource en eau et sa disponibilité pour la consommation humaine.</p>
MESURES	<p>B1.1 – Définir à l'échelle locale les usages prioritaires de l'eau</p> <p>B1.2 – Travailler sur la rénovation des réseaux d'eau potable</p>
ROLE DE LA CDC	Animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	<p>Pilote : Communes / syndicats</p> <p>Agence de l'Eau Loire Bretagne EDF Conseil Départemental 36 Etat</p>
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	<p>Financiers : +++ (rénovation du réseau : 134€/mètre linéaire) Humains : ++ (dialogue et coordination entre acteurs)</p>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Adaptation : +++ Émissions de GES : / Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : +</p>

Mesure	B1.1	B1.2
DETAIL DES MESURES	La définition locale des usages prioritaire et restriction de l'eau passe par la mise en place d'un dialogue entre les structures (syndicats, communes) de gestion des réseaux et de la distribution d'eau potable. Avoir des accords avec EDF pour la gestion du barrage en période de tension sur la ressource en eau, et les anticiper.	Faire un plan de rénovation des réseaux d'eau potable dans les communes. Maintenir l'état du réseau d'eau à un haut degré de performance en sollicitant des aides de l'Agence de l'Eau.
DEMARCHES & RESSOURCES	Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) est en cours de révision. Il pourra alimenter les démarches prévues dans le cadre du PCAET.	
PILOTE	Syndicats	Communes
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Mettre en place des groupes de travail entre les 7 structures de distribution d'eau pour rédiger un règlement de définition des usages prioritaires et restriction, en accord avec le Préfet (interdiction de remplissage des piscines par exemple) ;</p> <p>Mettre en place une convention avec EDF pour anticiper la gestion du barrage et limiter les périodes de tension de la ressource ;</p> <p>Favoriser l'interconnexion entre les réseaux, pour pallier les éventuelles pénuries d'eau et favoriser le soutien entre territoires voisins</p>	<p>Accompagner la rédaction un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux d'eau potable dans les communes et compiler les études qui ont déjà été faites dans certaines communes ;</p> <p>Demander l'aide de l'Agence de l'Eau pour le financement du renouvellement des réseaux ;</p> <p>Dans les travaux de renouvellement des réseaux inclure les territoires voisins afin de réfléchir à l'interconnexion entre réseaux</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Règlement de définition des usages prioritaires de l'eau rédigé	Rendements des réseaux : 90% (règlement national : 85%)

FICHE ACTION B2

BAISSER LES CONSOMMATIONS D'EAU DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	On le voit déjà sur certains territoires, l'accès à la ressource en eau potable peut être problématique, notamment l'été lorsque les précipitations sont faibles (comme cela a été le cas en 2019 ou 2022), alors que les utilisations sont multiples (consommation humaine, élevage, agriculture, loisir, etc.). Une diminution des consommations d'eau potable permettra de préserver la ressource au niveau local.
MESURES	B2.1 - Sensibiliser à la réduction des consommations d'eau potable les habitants B2.2 - Développer et promouvoir l'utilisation des récupérateurs d'eau de pluie et la gestion intégrée à la parcelle B2.3 - Sensibiliser et impliquer les acteurs économiques dans les réductions des consommations d'eau
ROLE DE LA CDC	Pilotage
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC Grosses industries du territoire : Mlle Dessert Organisme agricole : chambre d'agriculture, ADAR Civam CPIE Brenne Berry Agence de l'Eau Loire Bretagne Indre Nature Conseil départemental 36 ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ (soutien à l'achat de récupérateurs) Humains : + (sensibilisation)
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : +++ Émissions de GES : / Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /

Mesure	B2.1	B2.2	B2.3
DETAIL DES MESURES	Sensibiliser les habitants pour réduire leurs consommations d'eau en mettant en avant la hausse du prix de l'eau (détailler les différentes taxes sur la distribution et l'assainissement) et en utilisant des supports adaptés à chaque public. Diffuser les éco-gestes dans tous les bâtiments recevant du public pour réduire les consommations d'eau.	Sensibiliser les habitants à réutiliser au maximum les eaux grises, notamment par l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les utilisations qui ne nécessitent pas l'eau potable. Et ne pas laisser de côté la gestion intégrée des eaux pluviales.	Sensibiliser les plus gros consommateurs d'eau potable (agriculteurs, éleveurs, grosses industries) à réduire au maximum leurs consommations et les aider à trouver des solutions.
DEMARCHES & RESSOURCES			
PILOTE	Agence de l'eau	CCEAVC	CCEAVC
MISE EN ŒUVRE / PARTENAIRE	Sensibiliser et être transparent sur le prix de l'eau et le coût de l'assainissement ; Sensibiliser les habitants en donnant des données concrètes sur l'état des ressources hydrologiques du territoire et en adaptant le support au public (ex : vidéos pour les jeunes) ; Sensibiliser les habitants à la filtration individuelle et la réutilisation d'eau dans un circuit parallèle (pour les toilettes par exemple) ; Montrer des exemples de solutions (animations) pour réduire les consommations d'eau potable dans la maison (ex : toilettes sèches) ; Promouvoir le paillage	Faire des achats groupés de récupérateurs d'eau de pluie et les vendre à prix coûtant aux habitants (sur le même principe que les composteurs) ; Equiper tous les bâtiments publics de récupérateurs d'eau de pluie (de gros volume pour l'arrosage des espaces verts et nettoyage des véhicules – aide CD36) ; Favoriser l'implantation de plantes pluriannuelles et qui nécessite peu d'arrosage (plutôt que des fleurs annuelles très gourmandes en eau) ; Développer la culture de la gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire	Réfléchir à la récupération des eaux de pluie par les acteurs économiques du territoire , notamment vis-à-vis des normes sanitaires ; Dans une démarche d'EIT, voir les partenariats entre les entreprises qu'il serait possible de mettre en place entre les gros producteurs d'eaux grises et les gros consommateurs d'eau non potable ; Sensibiliser à l'état de la ressource en eau
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de sensibilisations par an : 2	Vente de récupérateurs d'eau en place Nombre de projets GIEP (déconnexion gouttière par exemple)	

FICHE ACTION B3

POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES RESSOURCES EN EAU

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Bien que la qualité de l'eau potable soit bonne sur le territoire (excepté pour le point de captage de Tendu, contaminé par des pesticides et quelques soucis de qualité à Saint-Marcel), l'état chimique des cours d'eau et des eaux de surface est mauvais sur la plupart d'entre eux (présence de nitrates et pesticides notamment). De plus, la diminution de la quantité et l'augmentation de la température de l'eau a un impact sur la biodiversité. En été, on voit survenir la prolifération de cyanobactéries, notamment au lac d'Eguzon, ce qui peut avoir un impact sur les activités de pêche et du tourisme.
MESURES	B3.1 – Protéger les zones de captages d'eau et sécuriser l'occupation des sols et les pratiques agricoles B3.2 – Réduire l'utilisation des pesticides et des engrais à base de nitrate B3.3 – Surveiller le développement des micro-organismes toxiques et anticiper leur prolifération
ROLE DE LA CDC	Suivi
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : Syndicats des eaux, Chambre d'agriculture Organismes agricoles : ADEARI, ADAR Civam, GDAB 36 Département Safer
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : ++ (accompagnement des agriculteurs)
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : ++ Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : /

Mesure	B3.1	B3.2	B3.3
DETAIL DES MESURES	Le maintien et la sécurisation de l'occupation des sols par des pratiques agricoles permettront de protéger les zones de captage avec des pratiques durables et sans produits de synthèses et riches en nitrates qui ne pollueront pas les nappes et les eaux de surface.	Accompagner les changements de pratiques agricoles pour diminuer l'utilisation des pesticides et engrais de synthèse à base de nitrate, notamment autour des zones de points de captage de l'eau potable, ainsi qu'à proximité des cours d'eau.	Surveiller la prolifération de certains micro-organismes, notamment les cyanobactéries, permet d'anticiper et d'adapter la réponse apportée. De plus cela permet de comprendre les conditions de développement des micro-organismes et, ainsi, d'éviter leur apparition sur le long terme en trouvant des solutions.
DEMARCHES & RESSOURCES			
PILOTE	CA 36, Safer	CA 36, ADAR Civam, GDAB36	Syndicats
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Avoir une stratégie foncière claire qui comprend un axe sur les zones de captage ;</p> <p>Avoir une veille active sur le foncier (ex : utilisation de l'outil VigiFoncier de la Safer ou par un collectif citoyen) ;</p> <p>Créer une dynamique de concertation entre collectivités et agriculteurs afin de faciliter le portage foncier et favoriser la transmission et l'installation sur les zones de captage</p>	<p>Aménagement des berges respectueux des cours d'eau pour l'abreuvement du bétail ;</p> <p>Inciter les agriculteurs à intégrer des groupes de réflexion (DEPHY, GIEE, etc.) pour accompagner leur changement de pratique et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ;</p> <p>Porter à connaissance aux acteurs agricole, les plans nationaux zones nitrate ;</p> <p>Désimperméabilisation des parcelles pour éviter les ruissellements ;</p> <p>Encourager la conversion en AB, notamment sur les zones de points de captage</p>	<p>Sensibiliser à l'intérêt d'un assainissement individuel de qualité et présenter les solutions possibles ainsi que les aides accessibles ;</p> <p>Travailler avec le département et les syndicats sur la surveillance des « zones à risque »</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Bonne qualité de l'eau (indicateur précis à définir)		

FICHE ACTION B4

CONSTRUIRE UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION SUR LE TERRITOIRE

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	<p>Plusieurs projets de développement d'énergies renouvelables se développent sur le territoire sans qu'une réelle stratégie existe. De plus, le contexte national, notamment avec la Loi d'accélération des EnR, montre qu'il est important pour tous les territoires d'avoir une stratégie locale et que chaque commune définisse des zones d'accélération pour le développement des EnR.</p> <p>L'objectif est donc de coordonner, à l'échelle territoriale, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour qu'il soit en accord avec les politiques portées localement.</p>
MESURES	<p>B4.1 - Compléter les connaissances sur le potentiel de développement des différentes énergies renouvelables du territoire</p> <p>B4.2 - Construire et rédiger une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération</p>
ROLE DE LA CDC	Pilote
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC SDEI DDT Observatoire Régional Lig'Air et sa base de données ODACE ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ Humains : +
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : + Émissions de GES : / Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /

Mesure	B4.1	B4.2
DETAIL DES MESURES	Afin de pouvoir rédiger la stratégie, il faut récolter des données détaillées sur le potentiel de développement et production des différentes énergies (solaire, thermique, hydraulique, éolienne). Le diagnostic du PCAET reprend déjà quelques chiffres. On pourra également s'appuyer sur les autres démarches menées en parallèle, notamment les zones prioritaires qui seront définies par l'Etat dans le cadre de la Loi d'accélération des EnR.	Une fois les informations récoltées, la stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération pourra être écrite en concertation avec les différents acteurs du territoire, en étudiant chaque source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, méthanisation).
DEMARCHES & RESSOURCES	Les diagnostics du SCoT et du PCAET ont recueillis déjà des informations (extraites pour la majorité de la plateforme régionale ODACE), qu'il faudra compléter notamment pour certaines sources d'énergie. Suite à la loi d'Accélération des EnR, les communes vont devoir proposer des zones d'accélération. La loi prévoit qu'une coordination ait lieu au niveau de la CDC.	
PILOTE	CDC	CDC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Récolter des données complémentaires sur le potentiel de production pour les différents types d'énergies renouvelables et de récupération	Organiser de réunions avec les élus et acteurs du territoire pour présenter les résultats et les données recueillies ; Co-construire une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération à l'échelle du territoire du PCAET qui prend en compte les démarches extra-territoriales et les politiques locales
INDICATEUR DE SUIVI	Stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération rédigé	

FICHE ACTION B5

METTRE EN VALEUR LE BOCAGE AVEC DES ESSENCES LOCALES RESILIENTES A L'EVOLUTION DU CLIMAT

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Le bocage fait partie intégrante du patrimoine paysager du territoire. En effet, il a toujours été conservé dans sa grande majorité, même à la période du remembrement.
MESURES	B5.1 – Terminer le diagnostique de la filière bois énergie bocage sur le territoire B5.2- Exploiter le bocage pour une valorisation économique et le redévelopper B5.3 – Accompagner les propriétaires de haies pour leur adaptation au changement climatique
ROLE DE LA CDC	Coordination
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC ADAR Civam SCIC Berry Energie Bocage Indre Nature Adefibois
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : ++ (accompagnement)
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : ++ Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : ++ Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : +++

Mesure	B5.1	B5.2	B5.3
DETAIL DES MESURES	Avoir une connaissance du bocage sur le territoire : état, essences, potentiel énergétique, etc. est essentiel pour pouvoir envisager des projets chaufferie bois et lancer une démarche de gestion durable des haies.	Encourager l'exploitation des haies pour les entretenir et valoriser le bois produit dans une filière de bois bocage pour le chauffage. Une fois l'intérêt économique démontré, encourager les plantations de haies par les agriculteurs ou par des collectifs citoyens. Cela permettra également de sensibiliser à l'intérêt du maintien du bocage pour la biodiversité et les services écosystémiques rendus (vision économique possible). Etendre la réflexion aux petits propriétaires forestiers.	Accompagner les propriétaires de haies, ou les personnes voulant faire des plantations, dans le choix des essences arbustives et arborées. Ce choix doit permettre une adaptation au changement climatiques des haies et leur maintien dans le temps.
DEMARCHES & RESSOURCES	Une étude a été lancée en 2022 par l'ADAR Civam, en partenariat avec Indre Nature et la SCIC Berry Energie Bocage, pour faire un diagnostic de la situation du territoire et lancer une animation sur la thématique des réseaux de chaleur pour faire émerger des projets.		
PILOTE	CDC	SCIC Berry Energie Bocage, Adefibois	ADAR Civam, Indre Nature
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Finaliser le diagnostic sur le bocage du territoire ; Communiquer autour des résultats de ce diagnostic auprès des propriétaires de linéaire de haies et des élus ; Inclure dans le diagnostic un volet prospectif vis-à-vis du changement climatique et de l'adaptation des essences végétales des haies aux conditions climatiques futures	Exploiter le bocage dans un but de valorisation énergétique et économique ; Avoir des plans de gestion durable des haies ; Exploiter au moins la moitié de l'accroissement naturel tous les ans ; Entamer un travail de réflexion et communication, à l'aide d'Adefibois avec les petits propriétaires forestiers et les inciter à effectuer des regroupements parcellaires pour une meilleure gestion (identification du parcellaire au préalable possible par la Safer)	Sensibiliser à l'impact du changement climatique sur les espèces végétales et notamment les arbres et arbustes ; Accompagner la diversification des essences arborées et arbustives dans les haies (déjà existantes et nouvelles) ; Suivre le cycle de renouvellement des essences, afin de concilier la préservation du patrimoine et espèces adaptées au climat
INDICATEUR DE SUIVI		Production de chaleur à partir de bois local : 27 GWh	Nombre de propriétaires de haies accompagnés par an : 3

FICHE ACTION B6

APPROVISIONNER LES COMMUNES EN BOIS LOCAL ET DEVELOPPER DE PETITS RESEAUX DE CHALEUR

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Sur le territoire, il n'existe qu'un réseau de chaleur (approvisionné par des énergies fossiles) sur la commune d'Argenton qui fournit principalement les logements sociaux. Sur les territoires voisins, il existe des modèles de réseaux de chaleur approvisionnés en bois énergie, qui sont pour certains approvisionnés par le bois issu de l'entretien du bocage.
MESURES	B6.1 – Encourager le développement des réseaux de chaleur sur le territoire B6.2 – Sécuriser un approvisionnement local en énergie renouvelable des chaufferies du territoire
ROLE DE LA CDC	Pilotage
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC ADAR Civam SCIC Berry Energie Bocage Communes ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ (études de potentiel) Humains : +
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : + Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : + Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : +++

Mesure	B6.1	B6.2
DETAIL DES MESURES	Faire des études pour le développement de réseaux de chaleur sur le territoire. Encourager les collectivités à installer des chaufferies pour alimenter les bâtiments communaux et prévoir la possibilité de raccorder les habitations au réseau de chaleur.	Approvisionner les chaufferies collectives par du bois local issu de haies et/ou bois gérés durablement. Dans les zones propices, étudier la faisabilité d'alimenter les réseaux de chaleur par la chaleur fatale des méthaniseurs et des grosses industries.
DEMARCHES & RESSOURCES	Idem que fiche précédente.	
PILOTE	Communes	CCEAVC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Faire des études de faisabilité de l'installation de réseaux de chaleurs dans les communes du territoire (au moins pour les bâtiments publics) ; Sensibiliser les élus aux avantages économiques de l'installation d'un chaufferie bois dans leurs communes ; Faire une sensibilisation des citoyens pour permettre l'émergence de projets citoyens pour chauffer les habitations	Créer un label de gestion durable des haies et espaces boisés (comme cela a été fait à Saint Plantaire), tout en garantissant un approvisionnement en quantité suffisant pour les chaufferies (créer un réseau de producteurs) ; Faire des études sur le potentiel de récupération de chaleur fatale produite par les méthaniseurs et les grosses industries du territoire (lien avec EIT)
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de communes équipées d'au moins une chaufferie : 33%	100% du bois utilisé en chaufferie sourcé localement

FICHE ACTION B7

SUIVRE LES ACTEURS INDUSTRIELS IMPORTANTS SUR LES CONSOMMATIONS BOIS-ENERGIE

ACTION A MOYEN TERME

CONTEXTE & OBJECTIFS	Une entreprise du territoire, très énergivore a pour objectif de remplacer une partie de ses besoins en gaz par du bois pour le fonctionnement de ses fours. Cela conduit à être vigilant pour la préservation de la ressource tout en encourageant d'autres professionnels à faire de même si la ressource est suffisante.
MESURES	B7.1 - Travailler sur la coordination et la disponibilité de la ressource B7.2 - Réfléchir à la possibilité de l'utilisation de bois issus des déchetteries B7.3 - Faire des études sur la récupération de chaleur fatale
ROLE DE LA CDC	Suivi
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC Groupe Lhoist Déchetteries Producteurs de bois CCI et Dev'up ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : +++ (unité de broyage et études) Humains : +
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : + Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : ++

Mesure	B7.1	B7.2	B7.1
DETAIL DES MESURES	Installer une unité de broyage au niveau local pour valoriser la ressource locale (notamment bois de type B). Si la ressource locale n'est pas suffisante, travailler avec les territoires voisins et régionaux pour l'approvisionnement. Réfléchir au moyen de transport utilisé pour l'acheminement.	Le bois de type B (issu des déchetteries – verni ou peint) peut être utilisé, sous certaines conditions, dans des fours. Cela permet de préserver la ressource en bois de type A.	Plusieurs entreprises du territoire sont génératrices de chaleur, lié à leur activité. D'autres entreprises, grandes consommatrices d'énergie, ont pour projet de passer à un système de chauffage par le bois. Dans les deux cas, de la chaleur pourrait potentiellement être récupérée et injectée dans un réseau de chaleur. Rejoint une démarche d'économie circulaire.
DEMARCHES & RESSOURCES	L'entreprise Lhoist, qui fabrique de la chaux (plus gros émetteur de GES du territoire), a une stratégie nationale pour réduire son impact carbone. Elle souhaite passer 1 de ses 2 fours pour la fabrication de la chaux au bois et aurait besoin de 30 000 tonnes par an (bois A et B).		
PILOTE	Industries du territoire	Déchetteries	CDC ou Dev'up ?
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Construire une unité de broyage pour le bois au niveau local ; Réfléchir et faire des études pour acheminer le bois par fret ferroviaire ; Si la ressource locale n'est pas suffisante, voir avec les producteurs des territoires voisins ou facilement accessibles par fret ferroviaire	Faire des partenariats avec les artisans locaux et les déchetteries pour récupérer le bois de type B ; Utiliser l'unité de broyage locale pour valoriser le bois	Faire l'inventaire des entreprises qui produisent de la chaleur en grande quantité ; Faire l'inventaire des entreprises qui ont une chaufferie bois ; Aller à la rencontre de ces entreprises pour leur proposer de voir s'il serait possible de faire un réseau de chaleur et de récupération de la chaleur fatale
INDICATEUR DE SUIVI	Unité locale de broyage en fonctionnement	Utilisation de bois issu de déchetterie pour les fours : 80% du potentiel local	Nombre d'entreprises référencées Nombre de projets

FICHE ACTION B8

POUR SUIVRE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC LE PHOTOVOLTAÏQUE

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	<p>Actuellement, la production d'énergie renouvelable du territoire est de 192 GWh (toutes énergies confondues). En 2021, la production d'électricité d'origine renouvelable était de 141 GWh, pour un besoin de 129 GWh. La production photovoltaïque était de 20 GWh avec un potentiel de production annuelle sur toiture de 28 GWh et au sol (prévus ou en étude) de 114 GWh. En 2021, la production photovoltaïque représentait donc 14% de la production d'électricité d'origine renouvelable, le restant étant produit par les barrages hydroélectriques. Un potentiel est existant pour la production éolienne de 314 GWh. La Loi d'accélération des EnR demande à chaque commune d'identifier des zones propices pour l'accélération d'installation de projets, dont des projets photovoltaïques.</p>
MESURES	<p>B8.1 - Encourager le développement photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricole et publics</p> <p>B8.2 - Créer une culture du territoire tournée vers l'autoconsommation</p> <p>B8.3 - Préserver les terres naturelles, agricoles et forestières des projets de photovoltaïque au sol</p>
ROLE DE LA CDC	Pilotage et animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	<p>Pilote : CCEAVC, Chambre d'Agriculture</p> <p>DDT, Architecte des bâtiments de France</p> <p>Enedis</p> <p>Energie Partagée, ADIL</p> <p>Région CVL (projet LIFE « Let's Go 4 Climate »)</p> <p>ADEME</p>
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	<p>Financiers : +</p> <p>Humains : ++</p> <p>Communication, sensibilisation, planification territoriale</p>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Adaptation : /</p> <p>Émissions de GES : /</p> <p>Séquestration carbone : ++</p> <p>Maîtrise énergétique : /</p> <p>Production d'EnR : +++</p>

Mesure	B8.1	B8.2	B8.3
DETAIL DES MESURES	Les grandes toitures telles que celles des bâtiments publics et agricoles, proposent de grandes surfaces disponibles pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings, en lien avec la réduction des îlots de chaleur.	Sensibiliser les personnes du territoire sur la thématique de l'autoconsommation énergétique et la production d'électricité collective et l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques.	Restreindre le développement des projets de photovoltaïque au sol aux surfaces impropres ou peu adaptées à la pratique de l'agriculture.
DEMARCHES & RESSOURCES			
PILOTES	Chambre d'Agriculture, CCEAVC	CCEAVC (projet Life Let's Go 4 Climate)	Chambre d'Agriculture, CCEAVC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Sensibiliser les agriculteurs et les inciter à installer des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments agricoles (hangar, stabulations) en mettant en avant l'argument économique et de coût d'amortissement tout en évitant la construction de bâtiment à vocation première de production solaire ;</p> <p>Encourager le regroupement pour réduire les coûts d'installation des panneaux ;</p> <p>Faire une liste des bâtiments publics du territoire et ceux sur lesquels on peut installer des panneaux photovoltaïques ;</p> <p>Dans tous les projets de construction et rénovation prévoir la possibilité d'installer des panneaux sur les toitures ;</p> <p>Faire un inventaire des parkings et accompagner l'installation d'ombrières (lien avec loi d'accélération des EnR)</p>	<p>Faire des ateliers de sensibilisation, pour les personnes du territoire, à l'autoconsommation et la production collective d'énergie ;</p> <p>Rédiger/communiquer sur une plaquette/cahier des charges sur les bonnes pratiques permettant une bonne intégration paysagère des panneaux photovoltaïques</p>	<p>Communiquer sur les sites dégradés identifiés par la DDT pour permettre le développement de projets photovoltaïque au sol ;</p> <p>Prévoir des zones réservées à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol dans les documents d'urbanisme afin de préserver les zones naturelles, agricoles et forestières ;</p> <p>Solliciter plus l'avis des citoyens en augmentant la phase de consultation citoyenne ;</p> <p>Ombrières sur les parkings (obligatoire pour ceux faisant plus de 1 500m²) ;</p> <p>Créer une charte territoriale pour le développement de l'agri-voltaïque au niveau local ;</p> <p>Sensibiliser les agriculteurs pour les projets de photovoltaïque au sol et informer sur les conditions de l'agri-voltaïsme ;</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Liste des bâtiments publics pouvant accueillir du photovoltaïque effectuée	Nombre d'ateliers de sensibilisation menés par an : 1	Proportion de nouvelles installations photovoltaïque sur des sols dégradés ou impropres à l'agriculture : 100%

FICHE ACTION B9

COMPLÉTER LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE AVEC LA PRODUCTION DE BIOGAZ ET DE GEOTHERMIE

ACTION A MOYEN TERME

CONTEXTE & OBJECTIFS	Actuellement, la production d'énergie renouvelable du territoire est de 192 GWh (toutes énergies confondues). En 2016, la production de chaleur d'origine renouvelable était de 58,6 GWh, pour un besoin de 115 GWh. Le potentiel de production d'énergie d'origine renouvelable est de 134,6 GWh. Ce potentiel est couvert par la biomasse (étude complémentaire nécessaire pour connaître le potentiel exact), méthanisation, solaire thermique et géothermie (potentiel à étudier plus en détail).
MESURES	B9.1 - Sensibiliser le territoire à l'utilisation de chaleur d'origine renouvelable B9.2 - Coopérer au niveau territorial pour la production de chaleur d'origine renouvelable B9.3 - Suivre les projets de méthanisation qui se développent sur le territoire
ROLE DE LA CDC	Suivi
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CDC GRDF Chambre d'Agriculture Mlle Dessert ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : + Sensibilisation
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : ++

Mesure	B9.1	B9.2	B9.3
DETAIL DES MESURES	Sensibiliser et informer la population sur la thématique de la chaleur d'origine renouvelable et les différents moyens de production.	Intégrer les acteurs du territoire dans des dispositifs de production de chaleur renouvelable.	Suivre les projets de méthanisation qui se développent sur le territoire et être identifié comme acteur sur cette thématique.
DEMARCHES & RESSOURCES			
PILOTE	GRDF	CCEAVC	CCEAVC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Informer la population et sensibiliser autour de l'installation d'un méthaniseur et la sphère d'acteurs ; Informer et sensibiliser la population sur la chaleur d'origine géothermique et sa sphère d'acteurs et le potentiel géothermique (étude préalable) ; Sensibiliser aux cadres réglementaires de production de chaleur d'origine renouvelable (ex : épandage du digestat)</p>	<p>Développer des partenariats publics et privés ; Intégrer les industries agro-alimentaires (Mlle Dessert) dans les projets de méthaniseur ; Etudier la possibilité d'intégrer la SEM déjà existante dans le département ; Former et accompagner les professionnels (agriculteurs)</p>	<p>Suivre les projets de développement d'unités de méthanisation sur le territoire ; Etudier pour chaque projet le souhait ou non d'intervention de la collectivité dans le projet (accompagnement ou autre)</p>
INDICATEUR DE SUIVI			

Axe stratégique C

Des alternatives à la voiture individuelle qui prennent en compte les disparités territoriales

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du transport routier	-31 000 t _{éq} CO ₂ (-32%)
Consommations d'énergie du transport routier	-89 GWh (-27%)
Part modale des déplacements en vélo	4,6% (+3,9 points)
Part modale des déplacements en transport en commun	9,3% (+7,5 points)

FICHE ACTION C1

DEVELOPPER LES ALTERNATIVES POUR SE RENDRE A CHATEAUROUX EN TRANSPORT EN COMMUN

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	De nombreux trajets sont effectués quotidiennement par les travailleurs entre Châteauroux et le territoire de la Communauté de Communes. 68% des actifs travaillent en dehors du territoire, majoritairement à Châteauroux. Le nombre d'actif empruntant au quotidien l'A20 et la RD920 pour se rendre à Châteauroux est de 1 100 personnes. Néanmoins, peu d'options en transport en commun existent et les horaires sont souvent peu adaptés. Le territoire compte 3 gares, dont une principale.
MESURES	C1.1 – Proposer des alternatives à la voiture et les rendre le plus accessible possible, entre Châteauroux et les communes du territoire C1.2 – Adapter les horaires des travailleurs en fonction de l'offre de transport en commun
ROLE DE LA CDC	Coordination
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC Région SNCF Comité de défense de la gare
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : + Dialogue, communication
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : +++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : ++ Production d'EnR : /

Mesure	C1.1	C1.2
DETAIL DES MESURES	Augmenter la fréquence des trains pour se rendre à Châteauroux et au-delà et dans les deux sens de circulation. Réfléchir à la gratuité des bus (Région) ou un abonnement commun et à moindre coût qui permette de mixer l'utilisation des transports en commun (communiquer sur ce qui existe déjà). Faciliter l'intermodalité.	Être plus souple sur les horaires des travailleurs pour leur permettre de pouvoir prendre les transports en commun ou faire du covoiturage pour se rendre sur leur lieu de travail.
DEMARCHES & RESSOURCES	Le comité de défense de la gare a lancé depuis plusieurs années des négociations avec la SNCF pour augmenter le nombre d'arrêts en gare d'Argenton et il défend le maintien des gares de Chabenet et Eguzon. S'appuyer sur le schéma directeur des mobilités qui va être réalisé.	
PILOTE	SNCF	Entreprises
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Travailler avec la région et la SNCF et soutenir le comité de défense de la gare pour augmenter la fréquence des trains (TER et Intercité) ; Travailler à conserver toutes les gares du territoire ; Communiquer sur la possibilité de mettre les vélos dans les bus et les train (et les conditions) ; Communiquer et promouvoir le dispositif Yeps de la Région (gratuité le WE pour les jeunes à partir de septembre 2023)	Communiquer sur la possibilité de prendre les bus scolaires pour les travailleurs et informer sur la démarche à faire ; Voir pour les communes les plus plates et les plus urbanisées, pour mettre en place une rosalie électrique ; Sensibiliser les entreprises pour adapter les horaires des employés qui souhaitent venir en transport en commun (dans le cadre du PDE) ; Communiquer sur les possibilités offertes par la région sur des abonnements et tickets uniques (entre réseau urbain et ferroviaire)
INDICATEUR DE SUIVI	Horaires de trains adaptés aux horaires de travail sur Argenton-Châteauroux	

FICHE ACTION C2

DEVELOPPER LA MULTIMODALITE EN GARE, ET LA CAPILLARITE DES COMMUNES VERS LA GARE

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Actuellement il existe 3 gares sur le territoire : la gare principale d'Argenton qui est la mieux desservie et 2 gares secondaires à Eguzon et Chabenet. Il existe une offre de transport à la demande (TAD) qui permet de rejoindre la gare d'Argenton.
MESURES	C2.1 - Développer la multimodalité C2.2 - Augmenter la capillarité des communes vers les gares
ROLE DE LA CDC	Pilotage et animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC, Région SNCF Communes
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : ++ Organisation, communication
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /

Mesure	C2.1	C2.2
DETAIL DES MESURES	Développer la multimodalité aux pôles principaux, notamment à la gare d'Argenton et les 2 autres gares. Travailler à minima sur la multimodalité voiture-vélo, et si possible avec train et bus.	Permettre aux personnes de se rendre le plus facilement possible dans les différentes gares depuis le reste du territoire.
DEMARCHES & RESSOURCES	S'appuyer sur le schéma directeur des mobilités qui va être réalisé.	
PILOTE	Région, CCEAVC	CCEAVC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Sensibiliser les habitants à la multimodalité ;</p> <p>Développer l'autopartage et le vélopartage sur le territoire (au niveau des gares) ;</p> <p>Mettre en avant et indiquer la voie verte au niveau des gares ;</p> <p>Développer et sécuriser les abris à vélo existant au niveau des 3 gares existantes ;</p> <p>Communiquer sur les différents dispositifs de la Région en termes de multimodalité : JVMalin, les lignes de bus régulières et à la demande, véhicule en autopartage qui vont être installées sur le territoire</p>	<p>Communiquer sur les navettes existantes mises en place par différentes communes (Le Pont Chrétien, Argenton/St Marcel/Le Pêchereau) ;</p> <p>Réfléchir à la mise en place d'un minibus intercommunale et étendre la navette aux autres communes en adaptant les horaires aux besoins ;</p> <p>Communiquer par l'offre proposée par la région et la démarche à suivre pour réserver les transports à la demande (TAD) ;</p> <p>Etudier l'option de co-financer une fréquence supérieure pour les TAD et ainsi proposer plus de possibilités aux habitants</p>
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Nombre de communications effectuées par an : 2</p> <p>Nombre de gare avec autopartage : 1</p>	

FICHE ACTION C3

ETUDIER L'OPPORTUNITE DE REMETTRE EN SERVICE LA GARE DE FRET

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Il existe sur le territoire 2 gares de fret. Une n'est pas en état de fonctionnement, sur la commune de Celon, l'autre est entretenue et le droit est maintenu auprès de la SNCF. Le territoire est traversé par l'autoroute A20, gratuite, très fréquentée notamment par les camions.
MESURES	C3.1 – Etudier l'opportunité de rouvrir les gares de fret C32 – Communiquer sur la possibilité et les avantages de l'utilisation du fret auprès des entreprises
ROLE DE LA CDC	Animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : Entreprises du territoire (grandes et petites) SNCF Réseau SNCF Fret
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ Humains : + Étude, communication
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /

Mesure	C3.1	C3.2
DETAIL DES MESURES	Faire une étude d'opportunité sur la réouverture des gares de fret. En priorité sur la gare de St Marcel et celle de Celon dans un second temps. Insister sur le coût d'entretien et de transport par le train (modèle économique).	Une fois la gare rouverte, inciter les entreprises à l'utiliser en communiquant sur les avantages économiques et écologiques. Accompagner les entreprises dans leur démarche d'utilisation du fret. Communiquer auprès des petites entreprises également et la possibilité de mettre en commun avec d'autres entreprises utilisant la gare de fret.
DEMARCHES & RESSOURCES	L'entreprise Lhoist, dans sa stratégie de décarbonation, a aussi pour souhait d'utiliser la gare de Fret de St Marcel et a pour cela sollicité la communauté de communes. D'autres entreprises se sont également montrées intéressées.	
PILOTE	SNCF Fret	CCEAVC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Etudier le coût de remise en route des gares de fret (en priorité celle de St Marcel) et le potentiel d'utilisation par les entreprises du territoire ; Etudier le modèle économique d'utilisation pour les entreprises (avantage financier par rapport à l'utilisation de la route) ; Etudier les différents opérateurs de fret	Communiquer auprès des entreprises du territoire sur l'existence de la gare de Fret pour envoyer ou recevoir les marchandises et mettre en avant les avantages économiques et la rentabilité ; Créer un cluster d'entreprises intéressées par la réouverture de la gare de fret ; Communiquer auprès des petites entreprises sur la mutualisation possible (EIT) pour l'utilisation de la gare de fret
INDICATEUR DE SUIVI	Etude de remise en service : effectuée	Entreprises potentiellement intéressées : identifiées et informées

FICHE ACTION C4

PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'UTILISATION QUOTIDIENNE DU VELO

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	L'utilisation du vélo représente 0,7% de la part modale, contre 85% pour la voiture et 5,7% pour la marche à pied. Le territoire est traversé par une voie verte qui relie Le Blanc à Chavin en passant par St Gaultier, Le Pont Chrétien, Saint Marcel, Argenton, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin. Mais en dehors de ces communes, le territoire manque d'infrastructures favorisant l'utilisation du vélo au quotidien (peu d'abris à vélo et de voies cyclables).
MESURES	C4.1 - Développer les infrastructures destinées au vélo C4.2 - Mettre en avant les différents moyens d'avoir accès à un vélo C4.3 - Développer la pratique du vélo en lien avec le tourisme
ROLE DE LA CDC	Pilotage
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC Associations de réparation de vélo et l'Atelier Vélo Enedis Communes Région Associations en lien avec le vélo : FUB, Alvéole, FF vélo Acteurs touristiques (hébergements) Office du tourisme ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : +++ (Plan de Mobilité Simplifié : ~ 50k€) Humains : ++ Infrastructures, études, sensibilisation
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : +++ Production d'EnR : /

Mesure	C4.1	C4.2	C4.3
DETAIL DES MESURES	Développer les infrastructures qui permettront d'améliorer les conditions qui favoriseront l'utilisation du vélo au quotidien. Faire un inventaire des abris vélo et attaches vélo qui existent et leur état. Améliorer le maillage des abris vélo dans les centres bourg et notamment à côté des abris bus et au niveau des gares, ainsi que des box sécurisés. Etudier la possibilité d'installer des pistes cyclables et voies réservées aux vélos.	Sensibiliser et mettre en avant les différents moyens d'avoir accès à un vélo : primes et aides de l'Etat et la Région, vélo-partage et location longue durée. Encourager les communes à mettre en place une aide à l'acquisition d'un vélo.	Le tourisme est une part importante du développement économique du territoire. Il est tourné vers le tourisme de pleine nature. La promotion du vélo peut alors être un bon moyen de découvrir le territoire. Mettre en avant la labellisation « accueil vélo ».
DEMARCHES & RESSOURCES	Le territoire a été labellisé "accueil vélo" depuis avril 2023. Des itinéraires cyclables ont également été développés et un livret est disponible dans les offices de tourisme du territoire. Le département a pour projet de prolonger la Voie Verte, qui relie pour le moment Le Blanc à Chavin, pour qu'elle relie Chavin à La Châtre.		
PILOTE	CCEAVC		Office de tourisme
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Faire un inventaire puis développer les abris bus et les box vélos pour pouvoir garer son vélo avec plus de sécurité ;</p> <p>Faire des études pour le développement de pistes cyclables et voies cyclables en prenant en compte dans les choix d'implantation l'utilisation d'espaces déjà artificialisés et les zonages en faveur de la biodiversité (zone Natura 2000, ENS, etc.) ;</p> <p>Assurer une continuité et lien avec la Voie Verte et voir pour en créer de nouvelles ;</p> <p>Construire des voies cyclables, notamment le long des axes routiers très fréquentés (D927) ;</p> <p>Installer des points d'éclairage autonomes (mâts solaires) sur les pistes et voies cyclables ;</p> <p>Se rapprocher des associations (Alvéole, FUB) pour l'accompagnement des projets</p>	<p>Communiquer sur les aides disponibles pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou non, proposées par l'Etat et la Région (cumulables) ;</p> <p>Mettre en place des points relais de location de vélos avec durées variable (quelques heures à plusieurs mois) et promouvoir la pratique du vélopavage ;</p> <p>Etudier le partenariat qu'il serait possible de faire avec l'Atelier Vélo à Argenton</p>	<p>Inciter les établissements touristiques du territoire à candidater au label « Accueil vélo » en mettant en avant les bénéfices et la plus-value pour l'établissement et en insistant auprès des nouveaux ;</p> <p>Communiquer sur les itinéraires vélos qui ont été créés (carte disponible dans les offices de tourisme) ;</p> <p>Communiquer auprès des touristes sur les moyens de se rendre sur leur lieu de vacances et les activités à faire sans voiture</p>
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Nombre de boîtes à vélo installées par an : 5</p> <p>Piste cyclable le long de la D927 : réalisée</p>	<p>Nombre de point relais vélos en fonctionnement : 5</p>	<p>Nombre de nouveaux établissements touristiques labellisés « Accueil Vélo » : 100%</p>

FICHE ACTION C5

DEVELOPPER LA MARCHÉ A PIED DANS LES COMMUNES LES PLUS URBANISEES

ACTION MOYEN TERME

<p>CONTEXTE & OBJECTIFS</p>	<p>La marche à pied représente 5,7% de la part modale du territoire.</p>
<p>MESURES</p>	<p>C5.1 - Augmenter la sécurité des infrastructures piétonne</p> <p>C5.2 - Communiquer sur la marche à pied comme alternative de déplacement</p>
<p>ROLE DE LA CDC</p>	<p>Pilotage et animation</p>
<p>STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)</p>	<p>Pilote : CCEAVC</p> <p>Communes Office de tourisme ADEME, Cerema</p>
<p>MOYENS DE MISE EN OEUVRES</p>	<p>Financiers : ++ (lié aux coûts d'un plan de mobilité simplifié)</p> <p>Humains : ++</p> <p>Infrastructures, études, animation des communes</p>
<p>INDICATEURS D'IMPACT</p>	<p>Adaptation : /</p> <p>Émissions de GES : +</p> <p>Séquestration carbone : /</p> <p>Maîtrise énergétique : ++</p> <p>Production d'EnR : /</p>

Mesure	C5.1	C5.2
DETAIL DES MESURES	Pour développer la marche à pied, il faut que les piétons se sentent en sécurité et à l'aise pour se déplacer à pied en centre bourg. Créer des infrastructures dédiées aux piétons.	Travailler sur la communication autour de l'utilisation de la marche à pied comme alternative de déplacement dans les centres bourg. Afficher les temps de parcours à pied. Promouvoir la marche à pied sous l'angle de la santé.
DEMARCHES & RESSOURCES	Le territoire a créé des itinéraires touristiques piétons (3-4 par communes) et a édité une carte disponible dans les offices de tourisme et des panneaux sont présents aux départs des randonnées. S'appuyer sur le schéma directeur des mobilités qui va être réalisé.	
PILOTE	CCEAVC	Office de tourisme
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Augmenter le nombre de voies piétonnes du territoire (exemple : à St Gaultier pour relier la Voie Verte à l'ancien pont ferroviaire) ; Sécuriser et élargir les trottoirs lorsque cela est possible ; Dans tous les projets d'aménagement des centre bourgs, mettre le piéton au centre de la réflexion	Mettre en place des plans isochrone (ce qui est accessible à tel durée de marche autour) et l'ajouter sur les plans des centre bourgs et communiquer dans les offices de tourisme ; Promouvoir la marche en lien avec la santé ; Afficher dans les rues les temps de parcours
INDICATEUR DE SUIVI		Plans isochrones affichés dans chaque mairie et office de tourisme

FICHE ACTION C6

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE ET ORGANISER L'AUTOSTOP

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Il existe actuellement sur le territoire peu d'aires de covoiturage (1 construite et gérée par la collectivité).
MESURES	C6.1 – Créer de nouvelles aires de covoiturage C6.2 – Promouvoir et faciliter la pratique du covoiturage au quotidien C6.3 – Communiquer sur la pratique du covoiturage pour tous les événements du territoire
ROLE DE LA CDC	Pilotage
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC Région Communes Associations organisatrices d'évènements Conseil Départemental de l'Indre ADEME, Cerema
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ (lié aux coûts d'un plan de mobilité simplifié) Humains : ++ Infrastructures, communication, animation de réseau
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : ++ Production d'EnR : /

Mesure	C6.1	C6.2	C6.3
DETAIL DES MESURES	Créer de nouvelles infrastructures dédiées au covoiturage pour en faciliter la pratique. Créer des infrastructures pour la pratique de l'autostop organisé.	Communiquer sur la pratique du covoiturage et les moyens mis en place. Développer des outils pour faciliter la pratique du covoiturage au quotidien (organisation et coordination). Communiquer sur la pratique de l'autostop.	Inciter et encourager les organisateurs d'événement du territoire (associations souvent) à communiquer autour du covoiturage pour se rendre sur les lieux de l'événement.
DEMARCHES & RESSOURCES	S'appuyer sur le schéma directeur des mobilités qui va être réalisé.		
PILOTE	CCEAVC		
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Créer de nouvelles aires de covoiturations aux endroits stratégiques (gares, parking du Champs de Foire, en sortie/entrée d'autoroute, etc.) et en priorité sur des zones déjà artificialisées (parking existants, ...);</p> <p>Réaliser les travaux en prenant en compte l'impact environnemental de l'aménagement (matériaux, mobilier urbain, etc.);</p> <p>Créer un affichage covoiturage à proximité des établissements solaires;</p> <p>Identifier visuellement les aires de covoiturage (panneaux, affichage au sol);</p> <p>Installer des points de rencontre pour la pratique de l'autostop de manière organisée</p>	<p>Sensibiliser la population à la pratique du covoiturage au quotidien et de l'autostop organisé;</p> <p>Afficher des tableaux de covoiturage dans les mairies et les commerces où les personnes pourront s'inscrire;</p> <p>Communiquer sur les réseaux sociaux et internet pour lancer une dynamique de covoiturage;</p> <p>Faire des devis pour l'utilisation d'une plateforme de covoiturage et son animation;</p> <p>Communiquer sur la plateforme de covoiturage régionale</p>	<p>Sensibiliser les organismes organisateurs d'événements à la pratique du covoiturage;</p> <p>Accompagner les organisateurs d'événement dans la mise en place de l'organisation du covoiturage;</p> <p>Etudier les partenariats qui peuvent être fait entre les associations (prêts de minibus pour des déplacements collectifs);</p> <p>S'appuyer sur des événements nationaux (ex : Mad Jacques) pour faire la promotion du covoiturage autour d'un événement</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de nouvelles aires de covoiturage sur des points stratégiques : 5	Nombre de sensibilisations effectuées par an : 2 Mise en place de tableaux de covoiturage : dans 50% des communes	Nombre d'événements majeurs du territoire communicant sur le covoiturage : 100%

FICHE ACTION C7

ENCOURAGER LES ALTERNATIVES A LA MOBILITE THERMIQUE

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	L'autosolisme est une pratique très importante sur le territoire. Il existe sur le territoire peu de bornes de recharges pour les véhicules électriques et il n'y a pas de voiture ou de vélo en autopartage.
MESURES	<p>C7.1 - Développer la pratique de l'autopartage sur le territoire</p> <p>C7.2 - Renouveler la flotte de véhicules de la collectivité par des véhicules moins polluants et inciter les particuliers</p> <p>C7.3 - Améliorer le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire</p>
ROLE DE LA CDC	Animation et suivi
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	<p>Pilote : Région, Enedis</p> <p>SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre ?) ADEME, Cerema</p>
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	<p>Financiers : ++</p> <p>Humains : +</p> <p>Communication, achat d'équipements, études, infrastructures</p>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Adaptation : /</p> <p>Émissions de GES : ++</p> <p>Séquestration carbone : /</p> <p>Maîtrise énergétique : ++</p> <p>Production d'EnR : /</p>

Mesure	C7.1	C7.2	C7.3
DETAIL DES MESURES	Communiquer autour de l'expérimentation de la région pour mettre deux véhicules dans la collectivité. Développer le réseau de voitures en autopartage si l'expérience est une réussite.	Renouveler l'ensemble de la flotte de véhicules de la collectivité par des véhicules non polluants et peu émetteurs de GES à l'usage (électrique, éthanol, hybride). Pour les particuliers, communiquer sur les différentes aides existantes et proposées par les différents acteurs.	Installer plus de bornes de recharges de véhicules électriques (voitures et vélo), aux endroits stratégiques du territoire (grands parkings, aires de covoiturage). Étudier la possibilité d'installer des bornes en lien avec l'installation d'ombrières photovoltaïques.
DEMARCHES & RESSOURCES	Le territoire sera zone test pour une démarche de la région (avec les 2 autres intercommunalités du bassin de vie désigné) pour proposer 2 véhicules électriques en autopartage.		
PILOTE	Région	CCEAVC	Enedis, SDEI
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Communiquer et animer sur le territoire, l'expérimentation de la Région qui met à disposition 2 véhicules en autopartage ; Faire une étude de faisabilité sur l'autopartage afin de voir s'il serait pertinent d'augmenter le nombre de véhicules proposés en autopartage	Toute voiture est remplacée par une voiture non polluante ; Passer toutes les voitures essence à l'éthanol lorsque cela est possible ; Faire une étude pour l'installation d'une station bioGNV pour alimenter les véhicules de la collectivité (étudier la rentabilité) ; Communiquer auprès des particuliers sur les aides proposées par l'Etat et la Région (ou tout autre type d'acteur proposant des aides)	Installer des bornes électriques pour la recharge de vélos ; Installer des bornes électriques pour recharger les voitures dans les endroits stratégiques ; Lors de l'installation d'ombrières sur les parkings, voir pour la possibilité d'installer des bornes de recharges alimentées par les panneaux photovoltaïques des ombrières ; Intégrer les points de recharges électrique dans le schéma directeur des énergies (à créer ?)
INDICATEUR DE SUIVI	Etude de faisabilité sur l'augmentation du nombre de véhicules en autopartage : réalisée	Pourcentage de la flotte de véhicules à faibles émissions : 100%	Nombre de bornes de recharge installées sur le territoire : 10

FICHE ACTION C8

REVOIR LES PLANS DE CIRCULATION DES COMMUNES DES TERRITOIRES, ET LES PLANS DE DEPLACEMENT DES ADMINISTRATIONS ET ENTREPRISES

ACTION MOYEN TERME

CONTEXTE & OBJECTIFS	<p>Le territoire compte plusieurs grosses entreprises avec plus de 100 employés. La commune d'Argenton-sur-Creuse a modifié son plan de circulation (centre-ville) en 2022. L'objectif est de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques sur le territoire, notamment dans les centres bourgs. Analyse de l'exposition des personnes sensibles.</p>
MESURES	<p>C8.1 – Travailler sur les problématiques de mobilité en lien avec les entreprises et les administrations du territoire</p> <p>C8.2 – Proposer des alternatives pour les déplacements domicile-travail</p> <p>C8.3 – Revoir les plans de circulation des communes les plus peuplées du territoire</p>
ROLE DE LA CDC	<p>Rôle de coordination et d'animation territoriale auprès des entreprises. Contribution du développeur économique, de la manager de commerce. Projet de création d'un espace de co-working</p>
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	<p>Pilote : CCEAVC</p> <p>Région Employeurs du territoire Communes Cerema</p>
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	<p>Financiers : + Humains : + Accompagnement ponctuel</p>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Adaptation : / Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /</p>

Mesure	C8.1	C8.2	C8.3
DETAIL DES MESURES	Encourager les entreprises et administrations à rédiger un Plan de Déplacement en Entreprise/Administration (PDE/A) et mettre en place la prime mobilité. Répertorier les besoins, notamment en covoiturage. Travailler sur des actions de sensibilisation en lien avec les commerçants.	Encourager les entreprises à promouvoir le télé-travail pour les emplois qui le permettent. Créer des espaces de co-working pour limiter les déplacements domicile-travail des personnes.	Encourager et accompagner les communes pour qu'elles réfléchissent à de nouveaux plans de circulation de leurs centre bourgs.
DEMARCHES & RESSOURCES			Commune d'Argenton a déjà revu son plan de circulation, pourra faire bénéficier de son retour d'expérience.
PILOTE	CCEAVC		
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Sensibiliser les entreprises et administrations aux enjeux de la mobilité pour les employés et les encourager à mettre en place un PDE/PDA (lien entre plusieurs entreprises de ZAE possible) ;</p> <p>Recenser les besoins au sein des entreprises et administrations, notamment en covoiturage ;</p> <p>Communiquer sur la Prime Mobilité et encourager les employeurs à l'adopter ;</p> <p>Communiquer auprès des employeurs et commerçants sur la semaine de la Mobilité ;</p> <p>Communiquer sur l'accompagnement proposé par la Région et faire une étude à l'échelle de la CDC (co-financement possible)</p>	<p>Encourager les entreprises à mettre en place/maintenir le télétravail pour les employés lorsque cela est possible ;</p> <p>Etudier le besoin en espace de co-working sur le territoire ;</p> <p>Créer des espaces de co-working sur le territoire si la demande est suffisante</p>	<p>Présenter aux communes les plus peuplées, les différents aménagements possibles selon le type de mobilité (marche, vélo, voiture, etc.) ;</p> <p>Faire des études sur les polluants atmosphériques sur le territoire et leurs origines ;</p> <p>Accompagner les communes dans la révision de leurs plans de circulation afin de placer le piéton et le cycliste au centre des réflexions ;</p> <p>Faire des études pour les aménagements et installation d'infrastructures possibles dans les communes</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Pourcentage d'entreprises de plus de 50 employés contactées et sensibilisées par an : 100%		Nombre de révision des plans de circulation dans les communes

FICHE ACTION C9

DEVELOPPER LE TRANSPORT SOLIDAIRE

ACTION ENGAGEE

<p>CONTEXTE & OBJECTIFS</p>	<p>Le Pays de La Châtre, territoire voisin, a mis en place une expérimentation sur la thématique du transport Solidaire.</p>
<p>MESURES</p>	<p>C9.1 – Communiquer sur les dispositifs existants en termes de mobilité solidaire</p> <p>C9.2 – Travailler sur la mise en place d'un transport solidaire</p>
<p>ROLE DE LA CDC</p>	<p>Pilotage</p>
<p>STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)</p>	<p>Pilote : CCEAVC</p> <p>Pays de La Châtre Mob d'Emplois 36 GEPIM (Groupe Entreprendre pour l'Insertion et la Mobilité)</p> <p>Région Associations œuvrant sur le champ de la solidarité CCAS (Centre communal d'action sociale)</p>
<p>MOYENS DE MISE EN OEUVRES</p>	<p>Financiers : + Humains : + Communication, collaboration</p>
<p>INDICATEURS D'IMPACT</p>	<p>Adaptation : / Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /</p>

Mesure	C9.1	C9.2
DETAIL DES MESURES	Plusieurs structures proposent des solutions en termes de mobilité solidaire, que ce soit pour les jeunes, pour les migrants, pour les personnes âgées, les personnes en recherche d'emplois, etc. Communiquer sur ce que proposent les différentes structures concernées. Travailler avec les structures pour essayer d'aller plus loin.	Prendre exemple sur le dispositif qui a été mis en place à La Châtre et s'en inspirer pour l'adapter sur le territoire.
DEMARCHES & RESSOURCES		
PILOTE	CCEAVC	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Communiquer sur les différents dispositifs existants ; S'appuyer sur les CCAS (s'ils existent) et les associations en lien avec le public concerné pour transmettre les informations aux personnes concernées ; Voir avec la Région les dispositifs qui existent pour permettre aux migrants de se rendre à Châteauroux gratuitement (bus, train) pour assister à leurs cours de français	Etudier l'expérience qui a été mise en place sur Le Pays de La Châtre et voir si d'autres expériences existent en France ; Etudier la possibilité de mettre en place le même dispositif (ou adapté au territoire) ou étendre celui du Pays de La Châtre
INDICATEUR DE SUIVI		

Axe stratégique D

Une consommation alimentaire locale et une
agriculture plus résiliente

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	-7 500 t _{éq} CO ₂ (-12%)
Consommations d'énergie du secteur agricole	-3 GWh (-15%)
Consommation de denrées alimentaires couverte par la production locale	20%

FICHE ACTION D1

FINALISER LA REALISATION DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET PERENNISER LES ACTIONS ENGAGEES

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	<p>Des actions ont été menées dans certaines communes du territoire depuis plusieurs années. Le territoire a réalisé un diagnostic agricole et alimentaire en 2020 qui a donné lieu à un plan d'actions pour un plan alimentaire territorial. Le territoire a été lauréat du PAT niveau 1 en septembre 2021. La programmation actuelle a commencé en décembre 2021 et finira en septembre 2024. Par la suite, il faudra pérenniser les dynamiques qui se sont mises en place sur le territoire.</p>
MESURES	<p>D1.1 - Terminer la programmation actuelle du PAT</p> <p>D1.2 - S'engager dans une nouvelle programmation PAT et viser le niveau 2 de labellisation</p>
ROLE DE LA CDC	<p>La CDC porte et coordonne le PAT à l'échelle de son territoire. Elle a répondu à l'appel à projet du plan de relance en 2021 et a signé une convention avec la DRAAF. Une chargée de mission à la charge de coordonner les actions et les associations qui les portent.</p>
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	<p>Pilote : CCEAVC</p> <p>Communes ADAR Civam ADEARI Cagette et Fourchette CPIE Chambre d'Agriculture</p>
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	<p>Financiers : ++ (mise en œuvre des actions) Humains : +++ (PAT : 1 ETP)</p>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Adaptation : + Émissions de GES : +++ Séquestration carbone : + Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : /</p>

Mesure	D1.1	D1.2
DETAIL DES MESURES	La CDC porte actuellement un PAT qui est programmé jusqu'en septembre 2024. Le territoire est labellisé PAT niveau 1 (émergence).	A la fin de la programmation actuelle, il ne faut pas que les actions s'arrêtent. La communauté de communes candidate à un nouvel appel à projet en vue de labelliser PAT niveau 2 (déploiement) et de pérenniser les actions qui ont été lancées depuis le début de la démarche.
DEMARCHES & RESSOURCES	Démarche déjà initiée, en partenariat avec plusieurs acteurs agricoles et alimentaires du territoire.	
PILOTE	CCEAVC	CCEAVC
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Finaliser la programmation actuelle du PAT ; Faire un bilan des 3 années de mise en œuvre du PAT	Partir sur une nouvelle programmation pour candidater à un nouvel appel à projet ; Obtenir le label PAT niveau 2 (déploiement)
INDICATEUR DE SUIVI	Obtention du label PAT niveau 2	

FICHE ACTION D2

AUGMENTER LA PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE, ET LA CONSOMMATION LOCALE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	L'augmentation de la production alimentaire locale doit s'accompagner d'une augmentation de la demande et de la consommation locale sur le territoire. Le levier le plus simple à mobiliser est la restauration collective. On dénombre 19 cantines scolaires (pour un total de 10 440 repas par semaine) et 5 EHPAD sur le territoire ainsi que 2 associations de portages de repas qui livrent sur le territoire.
MESURES	D2.1 - Etudier les besoins en produits locaux sur le territoire D2.2 - Augmenter la quantité de produits locaux dans la restauration collective D2.3 - Réfléchir à échelle extra-territoriale pour l'implantation d'outils de transformation
ROLE DE LA CDC	Pilotage et animation du PAT.
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC ADAR Civam ADEARI Cagette et Fourchette CPIE Chambre d'Agriculture Mairies, département et région & DDT EHPAD Groupe réseau animateur PAT 36
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ (études de débouchés et de plateforme) Humains : ++ (formations)
INDICATEURS D'IMPACT	

Mesure	D2.1	D2.2	D2.3
DETAIL DES MESURES	Pour augmenter la production locale il faut être en capacité d'assurer un débouché (local) aux producteurs. Ainsi il faut dans un premier temps étudier la demande locale et faire un inventaire des besoins. De nouveaux modèles peuvent être imaginés, en travaillant sur l'insertion par le travail par exemple.	La restauration collective est souvent perçue comme un levier important pour augmenter la consommation locale de produits locaux. De plus il est possible de connaître la quantité de produits nécessaire longtemps à l'avance, et apporter un confort aux producteurs. Cela nécessite néanmoins des connaissances sur la transformation des produits bruts.	Les outils de transformations (légumerie et conserverie) ne doivent pas être réfléchis à l'échelle d'un petit territoire mais à une échelle plus cohérente (départementale par exemple). Les territoires doivent donc travailler ensemble pour leurs développements.
DEMARCHES & RESSOURCES	Ce sont deux axes sur lesquels la programmation actuelle du PAT se concentre et qui peuvent encore être accentués.		
PILOTE	CCEAVC		
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Faire une étude sur les débouchés de la production locale dans les commerces du territoire ; Coordonner la démarche locale pour développer et augmenter la demande en produits locaux dans la restauration hors domicile (notamment collective) ; Étudier des opportunités pour créer des filières locales (ex : volaille) en travaillant à la fois sur la production et la demande ; Réfléchir à des modèles économiques incluant l'insertion pour la production agricole à moindre coût (entreprise ou chantier d'insertion)</p>	<p>Former les cuisiniers de la restauration collective pour la transformation de produits bruts ; Sensibiliser les parents et les convives au coût réel de l'alimentation locale et ainsi réfléchir à l'augmentation des coûts des repas ; Aider les petites cantines locales à commander en locale en identifiant et répertorient les producteurs et/ou en passant par des plateformes logistiques locales (ex : Cagette et Fourchette) ; Aider les structures soumises à marché public pour la rédaction de leurs marchés en intégrant des critères pour l'approvisionnement local</p>	<p>Travailler en partenariat avec les territoires voisins pour faire un inventaire départemental des besoins et de la production alimentaire (complémentarité entre territoire) ; Faciliter la création de structures de transformations (légumeries et conserveries)</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Approvisionnement local de la restauration collective publique : 50%		

FICHE ACTION D3

DEVELOPPER LES PRATIQUES AGRICOLES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE, DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DU STOCKAGE CARBONE ET DE LA PREVENTION DU RUISSELLEMENT

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Sur le territoire, la part de surface en agriculture biologique est de 8% de la surface agricole utilisée (2 300 ha). La pratique de l'élevage extensif est majoritaire sur le territoire et a permis de préserver le bocage. Cette pratique doit être encouragée et préservée. Plusieurs GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental), groupes Dephy, etc. sont animés par des associations agricoles.
MESURES	D3.1 – Encourager les groupes d'échange et de partage sur les changements de pratique D3.2 – Valoriser les pratiques agricoles en faveur de la préservation de l'environnement
ROLE DE LA CDC	Suivi
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : Chambre d'agriculture, ADEARI GDAB 36 ADAR Civam Etablissements d'enseignement agricole
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : + Communication, sensibilisation, animation de réseau
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : +++ Émissions de GES : + Séquestration carbone : ++ Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : /

Mesure	D3.1	D3.2
DETAIL DES MESURES	L'échange entre agriculteurs sur leurs pratiques agricoles permet le partage entre pairs. Plusieurs groupes existent et sont animés par des acteurs agricoles : groupes Déphy, GIEE, réseau Ecophyto, etc.	La valorisation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement passe par la communication de ces pratiques auprès du grand public et des agriculteurs (partage de pratique) afin de mettre en avant la valeur ajoutée. Communiquer sur les différentes pratiques.
DEMARCHES & RESSOURCES		
PILOTE	Chambre d'agriculture	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Communiquer et présenter, auprès des agriculteurs, les différents GIEE qui existent à l'échelle départementale ;</p> <p>Idem pour les groupes Déphy et réseau Ecophyto ;</p> <p>Intégrer la notation d'adaptation au changement climatique dans ces groupes et échanger sur les pratiques qu'il est possible de mettre en place (variété, date de fauche, etc.) ;</p> <p>Créer ou identifier une zone dédiée à ces échanges ;</p>	<p>Communiquer sur les métiers agricoles et transmettre le savoir ;</p> <p>Communiquer auprès des jeunes en formation et créer des relations avec les établissements d'enseignement agricole ;</p> <p>Communiquer sur les différents changements de pratique et proposer des formations (ex : agroforesterie, technique de conservation des sols, AB, etc.) ;</p> <p>Proposer un programme de plantation de haies ;</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'agriculteurs accompagnés par an : 6	

FICHE ACTION D4

AUGMENTER LA POPULATION AGRICOLE ET LUTTER CONTRE L'AGRANDISSEMENT DE LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Sur le territoire, comme partout en France, la population agricole est très vieillissante. Ainsi 31% des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans, et détiennent 21% de la surface agricole utilisée du territoire. Très peu ont néanmoins commencé à réfléchir à la suite de leur activité et la transmission de leur exploitation.
MESURES	D4.1 – Préserver et faciliter l'accès au foncier agricole D4.2 - Travailler en partenariat avec les établissements de l'enseignement agricole
ROLE DE LA CDC	Suivi
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : Chambre d'agriculture, ADEARI Terre de Liens Safer Etablissements d'enseignement agricole
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : ++ Sensibilisation, définition de stratégie
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : ++ Émissions de GES : + Séquestration carbone : + Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : /

Mesure	D4.1	D4.2
DETAIL DES MESURES	Le foncier agricole est l'enjeu central de la préservation de la population agricole et de la lutte contre l'agrandissement des exploitations. Appuyer la transmission des fermes, protéger les terres agricoles et en faciliter l'accès aux porteurs de projet agricoles font partie des leviers pour augmenter la population agricole.	Les étudiants dans les établissements agricoles sont les agriculteurs de demain. Il faut donc les sensibiliser dès leur formation à l'importance du maintien de la population agricole par des partenariats avec les établissements.
DEMARCHES & RESSOURCES	C'est un volet abordé et porté par le PAT en partenariat avec les différentes structures du département qui agissent sur cette thématique.	
PILOTE	Safer, Terre de Liens	Etablissements d'enseignement agricole
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Réfléchir et construire une stratégie foncière agricole au service de la relocalisation alimentaire et améliorer la résilience agricole ;</p> <p>Identifier les outils existants (Safer, stockage, préemption, etc.) et/ou dispositifs (ex : inventaires participatifs) adaptés aux enjeux du territoire ;</p> <p>Mobiliser et animer un réseau d'acteurs locaux (élus, citoyens, associations, organismes agricoles, etc.) pour accompagner la transmission des fermes du territoire ;</p> <p>Sensibiliser et inciter les propriétaires privés de terres agricoles à les mettre à disposition pour des agriculteurs (vente, location) ;</p> <p>Dans le cas de stockage et acquisition foncière, redistribuer le foncier en le mettant à disposition des agriculteurs en le revendant pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ou en le louant par des baux ruraux</p>	Créer des partenariats entre exploitations agricoles du territoire et établissements d'enseignement agricole ; Organiser des jobs dating agricole pour les exploitations agricoles qui proposent des emplois saisonnier l'été (jobs d'été) ; Proposer aux élèves de l'enseignement agricole d'intégrer la démarche PAT et participer aux réflexions et la construction du système alimentaire territorial (favoriser les démarches d'installation sur le territoire par une meilleure connaissance du contexte)
INDICATEUR DE SUIVI	Connaissance de 100% du foncier agricole transmis	

FICHE ACTION D5

PRESERVER LE SYSTEME BOCAGER EXTENSIF

ACTION A MOYEN TERME

CONTEXTE & OBJECTIFS	Le système de polyculture-élevage extensif est le modèle agricole majoritaire aujourd'hui sur le territoire. La transmission des exploitations agricoles du territoire pour maintenir ce système agricole est primordiale. La structure juridique d'exploitation individuelle reste majoritaire, avec 69% des exploitations agricoles. L'installation en collectif est une solution pour attirer de nouveaux agriculteurs sur le territoire en apportant une amélioration du confort de vie privée, diminution de la pénibilité, etc.
MESURES	D5.1 – Assurer la transmission des exploitations agricoles à taille humaine du territoire D5.2 – Promouvoir le développement de nouveaux modèles d'exploitations agricoles
ROLE DE LA CDC	Animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : ADAR Civam, ADEARI Chambre d'agriculture Safer
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ (étude abattoir) Humains : ++ Communication, accompagnement, veille
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : ++ Émissions de GES : + Séquestration carbone : ++ Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : /

Mesure	D5.1	D5.2
DETAIL DES MESURES	Préserver le tissu agricole dont le modèle majoritaire est le système de polyculture-élevage extensif en assurant le renouvellement et la transmission des fermes par l'accompagnement des projets.	Les nouveaux modèles d'exploitations collectives présentent de nombreux avantages et permettent de diminuer la pénibilité du travail. Cela s'accompagne souvent d'une diversification des exploitations qui permet d'assurer un revenu agricole plus stable et moins sensible aux aléas.
DEMARCHES & RESSOURCES		
PILOTE	ADAR Civam, ADEARI, Chambre d'agriculture, Safer	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Assurer et soutenir la transmission des exploitations agricoles, notamment les petites exploitations ;</p> <p>Identifier des porteurs de projet et communiquer auprès des jeunes ;</p> <p>Définir des projets à taille humaine et maintien des exploitations avec système à l'herbe et autonomie fourragère ;</p> <p>Maintenir et développer les outils nécessaires au maintien du tissu agricole (abattoir) ;</p> <p>Porter une importance toute particulière au modèle et à la viabilité du projet pour assurer sa pérennité sur le long terme</p>	<p>Communiquer sur le modèle collectif et les avantages qu'il présente ;</p> <p>Mettre en avant les avantages de la diversification des productions dans une exploitation ;</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'outils de transformation sur et proche du territoire	Moins de 50% des exploitations en structure juridique d'exploitation individuelle Nombre d'installations en collectif pour reprendre les exploitations individuelles des cédants Plus de la moitié des installations sont faites en collectif

FICHE ACTION D6

DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES PAR LA SENSIBILISATION, LA FORMATION, LE PARTAGE D'EXPERIENCE

ACTION A MOYEN TERME

CONTEXTE & OBJECTIFS	Des actions, des changements s'opèrent déjà sur le territoire et sont menés par des agriculteurs et des structures de développement agricole. Il faut communiquer sur les dynamiques du territoire pour sensibiliser la population et les acteurs.
MESURES	D6.1 – Développer l'envie de s'engager localement D6.2 – Faire émerger et mettre en avant les initiatives collectives et locales
ROLE DE LA CDC	Pilotage
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC Etablissements d'enseignement agricole Communes Associations et collectifs locaux
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ (étude Tiers Lieux) Humains : + Sensibilisation, formation,
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /

Mesure	D6.1	D6.2
DETAIL DES MESURES	Développer l'envie de s'engager passe par de la sensibilisation et une communication sur ce qu'il est possible de mettre en place. Le public ciblé est à la fois les citoyens, les jeunes et les agriculteurs.	Faciliter l'émergence d'initiatives et mettre en avant les initiatives qui sont déjà mises en place en communiquant dessus.
DEMARCHES & RESSOURCES	La création d'un Tiers Lieux est en cours de réflexion sur la commune d'Argenton.	
PILOTE	CCEAVC	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Communiquer auprès des jeunes, notamment ceux en formation agricole ;</p> <p>Proposer des formations aux différents publics cibles ;</p> <p>Communiquer sur les actions possibles lors d'évènements locaux (alimentation, déchets, énergie, etc.)</p>	<p>Communiquer sur les initiatives collectives locales afin de les mettre en avant ;</p> <p>Identifier un lieu dans les communes pour les échanges entre personnes afin de faire émerger des démarches locales et partager sur les expériences et les expériences déjà existantes ;</p> <p>Créer un Tiers Lieux qui puisse accueillir les groupes de réflexions pour la création d'initiatives ;</p> <p>Proposer un accompagnement technique lorsque cela est nécessaire pour la mise en place des projets</p>
INDICATEUR DE SUIVI	<p>Nombre de communications effectuées par an : 2</p> <p>Nombre de tiers lieux sur le territoire : 1</p>	

FICHE ACTION D7

FAIRE FACE AUX PERIODES DE PENURIES D'EAU

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	L'eau est une ressource primordiale pour le secteur de l'agriculture, notamment pour l'élevage (survie des animaux) et le maraîchage. Pour certaines productions, elle est même indispensable : élevage (abreuvement des bêtes), maraîchage (arrosage). La préservation de la ressource et l'utilisation d'eau non destinée à l'alimentation humaine (diminution conflit d'intérêt en cas de pénurie) sont donc deux préoccupations très importantes pour certains agriculteurs. Un accompagnement est donc nécessaire pour la mise en place de la transition dans leurs exploitations.
MESURES	D7.1 - Sensibiliser et informer sur l'importance de la préservation de la ressource en eau douce D7.2 - Accompagner les agriculteurs pour adapter leur exploitation aux pénuries d'eau
ROLE DE LA CDC	Animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : Chambre d'agriculture Agence de l'eau ADAR Civam
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : ++ Formation, information,
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : +++ Émissions de GES : / Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : / Production d'EnR : /

Mesure	D7.1	D7.2
DETAIL DES MESURES	Informer les agriculteurs sur l'importance de la préservation de la ressource en eau douce et les impacts sur les écosystèmes. Informer sur les solutions existantes qui prennent en compte ces paramètres et permettent d'adapter les exploitations agricoles aux pénuries d'eau.	Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches d'adapter leurs exploitations agricoles pour pallier les pénuries d'eau tout en assurant la pérennité de leurs exploitations.
DEMARCHES & RESSOURCES		
PILOTE	Chambre d'agriculture, ADAR Civam	Agence de l'eau
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	Proposer des formations pour les agriculteurs sur la ressource en eau, ses impacts et comment s'adapter ; Informer les agriculteurs sur les mesures qu'il est possible de mettre en place dans leurs exploitations agricoles et leurs impacts et sur l'implication et l'investissement nécessaire ; Créer des groupes d'échange et partage d'expérience sur la thématique de l'eau qui regroupe tous les utilisateurs de la ressource (approche collective)	Accompagner techniquement les agriculteurs dans leurs démarches pour préserver la ressource en eau douce et faire face aux pénuries (choix espèces végétales, date de fauche, récupération des eaux de pluie, plantation de haies et ripisylves, aménagements de berges pour abreuvement, etc.) ; Mettre en avant l'intérêt de la diversification des ateliers au sein d'une exploitation agricole
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'agriculteurs accompagnés par an : 6	

Axe stratégique E

Une économie plus circulaire et de forts savoir-faire
locaux

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel	-19 300 t _{éq} CO ₂ (-28%)
Consommations d'énergie du secteur industriel	-1 GWh (-1%), en prenant en compte les fortes réductions passées et l'augmentation d'activité à venir
Émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire	-3 800 t _{éq} CO ₂ (-44%)
Consommations d'énergie du secteur tertiaire	-8 GWh (-14%)
Production d'ordures ménagères résiduelles	Division par 3

FICHE ACTION E1

CREER UNE FILIERE DU REEMPLOI DES MATERIAUX DECONSTRUITS ET SOUTENIR LA RESSOURCERIE DU TERRITOIRE

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Le secteur du bâtiment représente un nombre important d'artisans sur le territoire. Aucun chantier de déconstruction n'a été répertorié sur le territoire à ce jour et aucunes données ne sont connues sur le réemploi de matériaux. Aucune ressourcerie n'est présente sur le territoire pour le moment, l'association de la Croix Rouge est néanmoins présente.
MESURES	E1-1 – Créer une matériauthèque sur le territoire et offrir des solutions aux artisans pour les déchets de chantier E1.2 – Soutenir la création de ressourceries sur le territoire
ROLE DE LA CDC	Compétence développement économique et lien avec les entreprises du territoire. Participation au projet de développement de la ressourcerie (lieu).
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC Chambre des Métiers et de l'Artisanat Artisans locaux Associations de réparation, ressourcerie Ligue de l'enseignement Chambre du Commerce et de l'Industrie ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : +++ (soutien ressourcerie) Humains : +
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : ++ Production d'EnR : /

Mesure	E1.1	E1.2
DETAIL DES MESURES	Proposer des alternatives pour les artisans locaux pour le tri des 7 flux sur quelques matériaux grâce à une matériauthèque et réfléchir à la création d'une déchetterie professionnelle (étudier le modèle économique). S'appuyer sur l'étude de faisabilité de ressourcerie pour le gisement de matériaux (non professionnels) disponibles.	Aider et soutenir l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire. S'appuyer sur l'étude de faisabilité de ressourcerie qui a été réalisée. Soutien aux projets de récupération et réparation d'objets comme les vélos.
DEMARCHES & RESSOURCES	Un projet de ressourcerie voit le jour à Argenton. La communauté de communes accompagne l'association sur son projet. Une visite de EC3, en Creuse a été faite en Creuse de déchetteries professionnelles du bâtiment. La CMA a lancé un groupe de réflexion dans le département.	
PILOTE	Chambre de métiers et de l'artisanat, CCEAVC	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Sensibiliser les artisans à l'importance du geste de tri pour les déchets de chantiers et le coût qui s'impose pour la gestion des déchets ;</p> <p>Informers les artisans sur la déconstruction (plutôt que la démolition) ;</p> <p>Faire des études pour la viabilité et le modèle économique (au niveau départemental) d'une déchetterie professionnelle en prenant étudiant ce qui se fait sur les territoires voisins ;</p> <p>Voir l'opportunité de créer des partenariats pour intégrer des réseaux existants ou travailler à l'échelle départementale et créer un dispositif dans l'Indre</p>	<p>Informers sur les aides possibles (subventions, support techniques) proposés par différents acteurs départementaux et régionaux ;</p> <p>Communiquer lors des événements pour mettre en avant les acteurs de la réparation et du réemploi (présence d'artisans labellisés « Repar'acteurs ») ;</p> <p>Accompagner les projets de ressourcerie dans la mise en place de leur projet (local, dossier de subvention, etc.) ;</p> <p>Accompagner les artisans de la réparation vers la labellisation</p> <p>« Repar'acteurs » (CMA)</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Ressourcerie et matériauthèque en fonctionnement Nombre d'artisans accompagnés par an : 6	

FICHE ACTION E2

SENSIBILISER SUR LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS, EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	La collectivité n'est pas encore dotée de PLPDMA et il n'en existe pas au niveau départemental. Les documents de référence sont donc le SRADDET ainsi que les lois nationales. En 2021, 5 205 tonnes de déchets ont été collectés en porte à porte, soit 270 kg par habitant. Et 4 047 tonnes ont été collectées dans les 2 déchetteries, soit 208 kg par habitants. Le traitement des déchets a un coût (fonctionnement du service et investissement) et s'est élevé à 2 749 921€ (soit 265,13€/tonne).
MESURES	E2.1 - Sensibiliser sur l'impact de la production et gestion des déchets E2.2 - Faire un plan de prévention des déchets
ROLE DE LA CDC	Compétence collecte des déchets.
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC Restaurateurs SYTOM ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : ++ (PLPDMA) Humains : ++ (animation du PLPDMA)
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /

Mesure	E2.1	E2.2
DETAIL DES MESURES	Faire un travail de pédagogie auprès des usagers sur le coût de la production et la gestion des déchets. Sensibiliser sur l'impact environnemental des déchets.	Rédiger un PLPDMA et l'animer. Créer une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) pour gérer le PLPDMA.
DEMARCHES & RESSOURCES		
PILOTE	CCEAVC	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Sensibiliser la population et les commerçants sur le coût économique de la gestion des déchets ; Sensibiliser les commerçants sur l'impact (environnemental et économique) ; Réfléchir à une solution pour les biodéchets et leur traitement (compost et/ou biogaz) ; Si la solution de compost est choisie, réfléchir à son utilisation et des débouchés ; Organisation et déploiement des « Eco-Défis des artisans et des commerçants » sur la thématique des déchets</p>	<p>Faire une étude et rédiger le PLPDMA ; Créer une instance de suivi (CCES) pour gérer le PLPDMA ; Animer le PLPDMA ; Travailler avec les acteurs professionnels pour trouver des solutions afin de réduire la production de déchets (réfléchir à un système de consigne, mise en place du compost pour les restaurateurs</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de sensibilisations réalisées par an : 3	PLPDMA rédigé

FICHE ACTION E3

POUR SUIVRE LES OPAH EN FAISANT INTERVENIR DES ARTISANS LOCAUX ET LES FORMER EN PRIORITE AFIN DE S'ASSURER DE LA MISE EN ŒUVRE DE RENOVATIONS DE QUALITE

ACTION PHARE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Le bâti des logements est ancien voire très ancien sur le territoire (59% avant 1970 et 19% avant 1919) avec donc des performances énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre faibles. Plusieurs artisans locaux sont présents sur le territoire.
MESURES	E3.1 – Communiquer sur les artisans locaux E3.2 – Former les artisans locaux
ROLE DE LA CDC	Animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CMA et CCI ADIL
MOYENS DE MISE EN ŒUVRES	Financiers : + Humains : ++ Communication, formation, inventaire territorial
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : ++ Émissions de GES : ++ Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : ++ Production d'EnR : +

Mesure	E3.1	E3.2
DETAIL DES MESURES	Informer les personnes qui réalisent des travaux sur les artisans locaux qu'elles peuvent solliciter pour leurs travaux de rénovation. Et informer sur les aides financières disponibles.	Former les artisans locaux aux attentes de l'OPAH et les matériaux biosourcés, le réemploi, etc. Afin que les personnes réalisant des travaux puissent faire appel aux artisans locaux.
DEMARCHES & RESSOURCES	OPAH et OPAH-RU (sur zones restreintes) portée à l'échelle de la communauté de communes, convention signée avec Soliah dans ce cadre.	
PILOTE	CMA, CCI	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Faire une liste de tous les artisans locaux du territoire et la tenir à jour ; Communiquer auprès des habitants sur les artisans locaux en passant par les canaux identifiés sur le sujet de la rénovation ; Faire une liste des aides financières disponibles pour les personnes voulant faire des travaux (programme SARE)</p>	<p>Proposer des formations (CMA et CCI) à destination des artisans pour l'utilisation de matériaux biosourcés et sur le réemploi ; Accompagner les entreprises pour la réalisation de diagnostics déchets (CMA)</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Liste des artisans à jour et communiquée	Nombre d'artisans accompagnés par an : 6

FICHE ACTION E4

ACCOMPAGNER ET SUIVRE LES INDUSTRIES ET ARTISANS DU TERRITOIRE DANS LEURS TRANSFORMATIONS

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Les entreprises du territoire sont très dépendantes aux énergies fossiles (65% d'origine pétrolière et 11% pour le gaz). Quelques grosses entreprises sur le territoire dont quelques-unes sont très émettrices de GES (carrière et fabrication de chaux) et d'autres secteurs d'activité sont amenées à évoluer dans le futur (aéronautique).
MESURES	E4.1 – Communiquer auprès des acteurs du territoire E4.2 – Proposer un accompagnement aux entreprises
ROLE DE LA CDC	Suivi
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CMA, CCI ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : ++ Communication, accompagnement
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : / Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : +

Mesure	E4.1	E4.2
DETAIL DES MESURES	Porter à connaissance auprès des entreprises du territoire toutes les démarches territoriales et des informations sur la thématique du changement climatique et les objectifs fixés par le territoire.	Une fois les informations transmises aux acteurs du territoire, il sera nécessaire de proposer un accompagnement pour les aider à changer leurs pratiques et fournir les outils pour y arriver.
DEMARCHES & RESSOURCES	Le Groupe Lhoist fait un gros travail de réflexion sur la réduction d'émission de GES.	
PILOTE	CCEAVC	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Communiquer auprès des acteurs économiques et les chambres consulaires sur les différents dispositifs portés par le territoire (PCAET, COT, PAT) ;</p> <p>Faire un guide des bonnes pratiques et le diffuser auprès des industries et artisans du territoire ;</p>	<p>Proposer des solutions faciles à mettre en place pour les entreprises (ex : récupérateur d'eau) ;</p> <p>Organiser des défis dans le cadre d'événements nationaux (ex : semaine de l'énergie durable) ;</p> <p>Proposer un programme de formations (CMA et CCI) sous formes variées (webinaires thématiques, présentiel, etc.) pour les entreprises sur les thématiques d'adaptation au changement climatique ;</p> <p>Apporter un conseil aux entreprises si besoin sur les questions de rénovations où d'adaptation (critère CO₂ pour les décisions) ; Réalisation de diagnostics/visites dans le cadre du Programme SARE sur le territoire (convention avec la Région).</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Guide des bonnes pratiques publié et diffusé	Nombre d'entreprises volontaires sensibilisés par an : 2

FICHE ACTION E5

CREER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE A TRAVERS UN RESEAU D'ACTEURS LOCAUX ENGAGES

ACTION ENGAGEE

CONTEXTE & OBJECTIFS	Il existe 3 associations de commerçants (Argenton, Saint-Gaultier et Eguzon-Chantôme). Pour les industries, il existe des associations par secteurs d'activité au niveau départemental voire régional.
MESURES	E5.1 – Créer et animer des réseaux d'acteurs E5.2 – Créer une dynamique collective sur les thématiques traitées au niveau du territoire
ROLE DE LA CDC	Animation
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCI, CMA Associations de soutien aux entreprises
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : ++ Animation de réseaux, réalisation de charte et de guides, défis
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : + Émissions de GES : + Séquestration carbone : / Maîtrise énergétique : + Production d'EnR : /

Mesure	E5.1	E5.2
DETAIL DES MESURES	Créer des réseaux d'acteurs et animer les existants pour favoriser les démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	Créer des dynamiques sur les thématiques du climat, de l'air, de l'énergie, de l'adaptation au changement climatique, de l'économie circulaire, etc.
DEMARCHES & RESSOURCES		
PILOTE	CCI, CMA	
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Identifier les thématiques et secteurs avec un potentiel de développement d'EIT ; Animer les associations de commerçants existantes et pour le reste du territoire et les autres entreprises créer des réseaux d'acteurs qui favorisent les échanges et créer des synergies ; Diffuser un « guide des bonnes pratiques » ; Rédiger une charte d'engagement et la faire signer aux entreprises</p>	<p>Identifier des entreprises exemplaires et communiquer sur leurs actions ; Organiser des temps d'échanges entre entreprises pour favoriser les retours d'expériences et les bonnes pratiques mises en place ; Organiser des « Eco-Défis des artisans et des commerçants » sur les thématiques de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique et créer le club des « artisans Eco-Défis »</p>
INDICATEUR DE SUIVI	Charte d'engagement rédigée et signée par 20% des entreprises	

FICHE ACTION E6

RENDRE LES ZONES D'ACTIVITE EXEMPLAIRES

ACTION A MOYEN TERME

CONTEXTE & OBJECTIFS	En 2018, le territoire compte 12 ZAE et la communauté de communes en a 9 dont elle est responsable de la gestion. Au total ce sont 84 entreprises (hors commerces) qui sont implantées sur le territoire en 2018. Dont plusieurs sont de grosses entreprises et pour certaines avec un impact sur l'environnement (émissions de GES) important.
MESURES	E6.1 - Attirer des entreprises vertueuses E6.2 - Réduire la pollution lumineuse des acteurs économiques du territoire E6.3 - Travailler sur l'exemplarité des ZAE
ROLE DE LA CDC	Compétence développement économique de la CDC.
STRUCTURE PILOTE & PARTENAIRE(S)	Pilote : CCEAVC CMA CCI Safer ADEME
MOYENS DE MISE EN OEUVRES	Financiers : + Humains : ++ Communication, inventaire territorial, accompagnement
INDICATEURS D'IMPACT	Adaptation : + Émissions de GES : / Séquestration carbone : ++ Maîtrise énergétique : ++ Production d'EnR : /

Mesure	E6.1	E6.2	E6.3
DETAIL DES MESURES	Créer un écosystème favorable qui permet d'attirer des entreprises vertueuses liées à la transition écologique (par leur activité ou leur démarche RSE) sur le territoire.	Réduire la pollution lumineuse émise par les entreprises du territoire afin de préserver la biodiversité nocturne.	Agir sur plusieurs leviers pour rendre les ZAE exemplaires : foncier, biodiversité, matériaux, activités, etc.
DEMARCHES & RESSOURCES	Accueil d'une entreprise de pellet en cours pour la ZI des Narrons à Argenton.		
PILOTE	CCEAVC		
MISE EN ŒUVRE/ PARTENAIRE	<p>Communiquer à l'extérieur sur les actions du territoire en termes de transition écologique et utiliser les canaux des réseaux ;</p> <p>Mettre en avant et communiquer sur les actions de certaines entreprises ;</p> <p>Remettre en route la gare de Fret ;</p> <p>Travailler sur l'attractivité du territoire pour attirer de nouvelles personnes (et porteurs de projets)</p>	<p>Travailler sur le foncier dans les ZAE en faisant un inventaire du foncier et en identifiant les friches (Safer propose des outils) ;</p> <p>Densifier les ZAE en lien avec la loi ZAN ;</p> <p>Inscrire le souhait de ne pas agrandir les ZAE dans les documents d'urbanisme et mettre en place un règlement pour l'artificialisation (ex : Argenton) ;</p> <p>Prendre en compte les noues et corridors écologiques et les zones tampon (eau) dans les opérations d'aménagement des ZAE ;</p> <p>Porter une attention sur les choix des matériaux utilisés pour les constructions ;</p>	<p>Sensibiliser les entreprises sur l'impact et la réglementation de la pollution lumineuse pour la biodiversité nocturne ;</p> <p>Faire appliquer la loi de réduction de l'éclairage extérieur pour les entreprises et les commerces ;</p> <p>Proposer et accompagner les entreprises dans le changement de leur système d'éclairage pour des éclairages plus vertueux et qui limitent la pollution lumineuse pour la biodiversité</p>
INDICATEUR DE SUIVI		Documents d'urbanisme modifiés	Eclairage nocturne fortement diminué sur les 8 ZAE dont la CCEAVC a la gestion